



**Assistance générale au Projet Partenarial d'Aménagement (PPA) du
centre ville de Marseille**

Cahier des Clauses Techniques Particulères (CCTP)

commun aux lot n° 1 et lot n°2

1 TABLE DES MATIÈRES

2 CONTEXTE DU MARCHE.....	4
2.1 Introduction: un projet Partenarial d'Aménagement comme cadre collectif renouvelé et optimisé de l'action pour le Centre-Ville de Marseille.....	4
2.2 Périmètre, objectifs et contenu du PPA.....	5
2.3 Des études et réflexions déjà engagées, et qui viennent alimenter le schéma d'orientations stratégiques.....	6
2.4 Premiers éléments de diagnostics et d'enjeux pour le Centre Ville.....	7
2.4.1 Un positionnement et des enjeux qui doivent s'appréhender à plusieurs échelles.....	7
2.4.2 Des quartiers aux fonctionnements résidentiels contrastés :.....	9
2.4.3 Une fonction économique fragilisée	10
2.4.4 Une attractivité et polarité commerciale à retrouver pour le centre-ville.....	11
2.4.5 La restauration d'un cadre de vie de qualité comme levier indispensable à l'attractivité globale du grand centre-ville	11
2.4.6 Des déficits pénalisant d'équipements de proximité.....	12
2.4.7 Des mobilités vectrices de mutation et d'apaisement du centre-ville	12
2.4.8 Un espace public à apaiser et revaloriser	13
3 OBJECTIFS ET CONTENU DE L'ÉTUDE.....	13
3.1 Décomposition des lots.....	14
3.1.1 Organisation des groupements.....	14
3.2 Pilotage de la démarche et comitologie.....	16
4 LOT 1 : ACCOMPAGNEMENT AU PILOTAGE DU PROJET ET DE SA MISE EN ŒUVRE DANS UNE DÉMARCHE PARTICIPATIVE.....	18
A. MISSION ÉLABORATION DU SCHÉMA D'ORIENTATIONS STRATÉGIQUES.....	18
A.1. Enjeux de la mission.....	18
A.2. Contenu et déroulé de la mission.....	20
A.2.1. Étape 1 (à prix global et forfaitaire).....	20
A.2.1.1. Phase 1 : Établissement d'une Version de travail initiale (V0).....	20
A.2.1.2. Phase 2 : Etablissement de la version de travail intermédiaire (V1).....	21
A.2.1.3. Phase 3 : Etablissement du Schéma d'Orientations Stratégiques.....	23
A.2.2. Etape 2 (à bons de commande et subséquents).....	25

B. MISSION D'ASSISTANCE AU PILOTAGE ET DE COORDINATION DES POLITIQUES PUBLIQUES (A PRIX GLOBAL ET FORFAITAIRE).....	27
B.1. Enjeux de la mission.....	28
B.2. Contenu et déroulé de la mission.....	28
B.2.1. Etape 1 (Forfaitaire).....	28
B.2.2. Etape 2 (à bons de commande et subséquents).....	32
C. MISSION CONCEPTION ET ANIMATION D'UN DISPOSITIF D'INFORMATION ET DE PARTICIPATION.....	32
C.1. Enjeux de la mission.....	32
C.2. Contenu et déroulé de la mission.....	34
C.2.1. Etape 1 (Forfaitaire).....	34
C.2.1.1. Phase 1 : Bilan de positionnement et élaboration de la stratégie et du plan d'actions du dispositif d'information et de participation.....	34
C.2.1.2. Phase 2 : Mise en œuvre du dispositif d'information-concertation-participation-co-construction.....	37
C.2.2. Etape 2 (à bons de commande).....	40
5. LOT 2 : CREATION VISUELLE ET CONCEPTION GRAPHIQUE DES SUPPORTS D'INFORMATION ET DE COMMUNICATION DU PPA.....	42
A. RÉDACTION D'UNE NOTE D'ORIENTATION STRATÉGIQUE.....	43
B. PROPOSITION D'UN NOM DU PROJET.....	45
C. CONCEPTION D'UN UNIVERS GRAPHIQUE.....	46
D. PILOTAGE DE PROJET.....	47
E. RÉDACTION ET CONCEPTION GRAPHIQUE DES SUPPORTS DE COMMUNICATION.....	47
F. IMPRESSION ET LIVRAISON DES SUPPORTS DE COMMUNICATION.....	49
G. INFORMATION DIGITALE.....	49
H. PRODUCTION DE CARTOGRAPHIES ET DESSINS 2D/3D.....	50
I. REPORTAGES PHOTOS ET GESTION DE DROITS.....	51
J. GESTION DE LA DIFFUSION.....	53
6 ANNEXES AU PRÉSENT CCTP.....	54
7 DOCUMENTS REMIS AU TITULAIRE AU LANCEMENT DU MARCHE.....	54
8 DÉMARCHES ET ÉTUDES CONDUITES DANS LA TEMPORALITE DE LA PRESENTE MISSION.....	56

2 CONTEXTE DU MARCHE

2.1 Introduction: un projet Partenarial d'Aménagement comme cadre collectif renouvelé et optimisé de l'action pour le Centre-Ville de Marseille

Le Projet Partenarial d'Aménagement du centre-ville de Marseille (PPA) trouve son inscription dans un contexte législatif renouvelé par la loi n° 2018-1021 du 23 novembre 2018 (portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique) dite Loi ELAN, et surtout dans les suites du drame de la rue d'Aubagne du 5 novembre 2018, qui a conduit l'ensemble des acteurs publics, déjà très largement investis depuis plusieurs décennies sur ce territoire au travers de leurs multiples et divers leviers d'action, à ré-interroger et refonder leurs modalités d'actions collectives, en termes d'ambition et d'efficience.

A travers ce nouveau contrat, la Ville de Marseille, la Métropole Aix Marseille Provence et l'État ont souhaité fédérer et coordonner leurs compétences pour construire et conduire, aux côtés de leurs partenaires (Conseil Départemental, Etablissement public Euroméditerranée, ANAH, ANRU, Caisse des Dépôts et Consignations, EPF PACA, AR HLM), un projet majeur de requalification urbaine à l'échelle du grand centre-ville de Marseille. Ainsi, son objectif principal est de définir et mettre en œuvre une stratégie d'intervention coordonnée au service de ce projet, indispensable pour ce territoire.

Il vise à la fois à réduire les dysfonctionnements socio-urbains prégnants, en premier lieu les problématiques massives d'habitat indigne, à améliorer la qualité résidentielle pour ses habitants et usagers, et à le repositionner comme cœur de la Métropole.

Pour la Ville de Marseille comme pour ses partenaires, ce Projet Partenarial d'Aménagement, outre les effets qu'il entend produire sur son périmètre d'action et plus globalement sur les territoires Municipaux et Métropolitains, a ainsi vocation à devenir le laboratoire et le démonstrateur d'une nouvelle ambition et compétence collective en matière d'aménagement durable et de développement territorial pérenne, en réponse à l'ensemble des défis que les profondes mutations écologiques, économiques et sociales en cours et à venir imposent aujourd'hui aux territoires et aux acteurs.

Sa signature, le 15 juillet 2019 est venue acter la matérialisation d'un outil central permettant le renforcement de l'ensemble des actions déjà conduites dans le grand centre-ville de Marseille et le déploiement de nouvelles interventions pour les 15 ans à venir. Ce contrat définit et organise le programme de travail et les actions partenariales à engager par l'ensemble des co-contractants.

En 2021, l'instauration d'un nouveau pacte de gouvernance et la création d'une SPLA-IN, outil opérationnel d'aménagement du PPA (cf. ci-après), ont à la fois permis de clarifier et consolider l'engagement et le positionnement des acteurs investis, à commencer par la Ville de Marseille et la Métropole Aix-Marseille Provence, et engagé le Projet Partenarial dans sa phase de mise en œuvre.

Ainsi, le rôle de la Ville de Marseille comme pilote du schéma d'orientations stratégique, de la concertation et de la communication du projet a pu être validé entre l'ensemble des partenaires, tandis que les principes et moyens d'un portage technique partagé, au travers notamment d'une équipe -projet resserrée État / Métropole / Ville, ont été précisés.

Le pilotage de la présente mission sera assuré au quotidien par cette équipe-projet resserrée , dans le cadre et les instances prévues dans le cadre de ce nouveau pacte de gouvernance (cf. annexes).

La présente consultation, lancée par la Ville de Marseille dans le cadre d'un groupement de commandes dont la convention constitutive a été approuvée par délibération du Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence n° CHL-003-10822/21/BM du 16 décembre 2021 et par délibération du Conseil Municipal de la Ville de Marseille n° 21/0880/VAT du 17 décembre 2021, traduit cette ambition partagée, et vise à alimenter la fondation politique et technique du cadre d'action des deux collectivités porteuses.

2.2 Périmètre, objectifs et contenu du PPA

Le périmètre défini pour le contrat de Projet Partenarial d'Aménagement du centre-ville de Marseille s'étend sur plus de 1000 hectares, répartis en 7 arrondissements : le 1° et parties du 2°, 3°, 4°, 5°, 6°, 7° et 8°, et concerne près de 200 000 habitants .

Plus précisément, il inclut la première ceinture de contournement du centre-ville, celui de l'OGCV/OPAH-RU et le périmètre de la SPR / ex AVAP (terrestre).

Ses limites sont : au Nord, le Boulevard Lesseps prolongé par le Boulevard Plombières ; à l'Est le Boulevard Françoise Duparc ; au Sud, le Boulevard Baille, la place Castellane, puis alternativement l'extérieur des périmètres OGCV et SPR/ex-AVAP, la rue Charras jusqu'à la plage des Catalans.

Ce périmètre inclut ainsi une grande partie du périmètre l'OIN Euroméditerranée dans sa première phase, celui de l'ex-AVAP (partie terrestre) et ceux de l'Opération Grand Centre-Ville et du projet urbain Quartiers Libres, ainsi que les quatre îlots opérationnels, identifiés dans le contrat du PPA (Voir carte du PPA et autres périmètres en annexe).

Il recouvre en quasi-totalité le QPV « Grand-Centre Ville -Canet » , éligible au Nouveau Programme National de Renouveau Urbain, dispositif national qui constituera l'un des principaux leviers opérationnels et financiers à court et moyen terme (2019 -2030) et avec lequel les enjeux d'articulation stratégiques et opérationnels seront particulièrement prégnants.

Sur ce vaste périmètre, et compte tenu de la multiplicité de démarches et outils engagés ou en cours de réflexions, chacun dans son échelle, ses objectifs, ses leviers d'action et sa gouvernance, le PPA a vocation à définir et organiser un cadre collectif d'action, permettant de partager une vision et une

ambition communes à court, moyen et long terme, et de garantir la mise en œuvre de manière coordonnée par ses signataires d'un programme d'action partenarial permettant de les concrétiser.

Dans cette optique, il repose sur 4 idées fortes, qui structurent l'ensemble de ces composantes, objectifs et réponses:

Un projet global intégré et évolutif,

Un projet d'aménagement et de développement actif, étudié à toutes les échelles,

Une gouvernance partagée,

Une concertation permanente.

En matière d'objectifs et de leviers d'action, le PPA identifie à ce stade 5 champs prioritaires à investir pour les signataires:

- La requalification et l'attractivité de l'habitat, avec **une priorité donnée à la lutte contre l'habitat indigne**
- **La revitalisation économique et la création d'emplois,**
- **L'accessibilité et les mobilités apaisées,**
- **La qualification du cadre de vie,**
- **Les concertations et informations régulières** des acteurs du territoire.

De manière complémentaire, le contrat signé en 2019 précise d'ores et déjà 11 actions à conduire, parmi lesquelles :

Action n°1 : conduire des études et réflexions complémentaires pour construire le schéma d'orientations stratégiques

Action n°2 : un dispositif de concertation à l'échelle du PPA

Ces deux premières actions inscrites par les partenaires au contrat constituent l'objet de la présente consultation

2.3 Des études et réflexions déjà engagées, et qui viennent alimenter le schéma d'orientations stratégiques

Depuis la signature du PPA en juillet 2019, plusieurs études thématiques ont été lancées ou réalisées au sein du périmètre, à l'initiative des 3 principaux partenaires (Ville de Marseille, Métropole Aix-Marseille-Provence et Etat) et avec une forte mobilisation de l'Agence d'Urbanisme (AGAM).

Elles permettront d'alimenter les réflexions objets du présent marché

Toutes s'inscriront dans le cadre du schéma de cohérence, objet du présent marché, afin d'étayer la déclinaison d'une stratégie opérationnelle et globale, coordonnée à l'échelle du centre-ville, notamment en matière de foncier, de programmation d'habitat, d'équilibres résidentiels et de

besoins en relogement, d'équipements publics, de commerce, de mobilité, de concertation... La mise en œuvre de cette stratégie, qui vise essentiellement la concentration de l'intervention publique, organisée et cadencée dans le temps, doit également s'attacher à rechercher les effets leviers, à coordonner et faire converger les différentes actions et interventions qui appellent d'importants moyens humains et financiers. En tout état de cause, la coordination et l'articulation des opérations, dispositifs et projets (NPNRU Centre-ville, OPAH-RU transitoire et future OPAH RU, requalification des espaces publics, redynamisation commerciale, ...) implique de développer les synergies et effets leviers suffisants pour la requalification des quartiers les plus dégradés du centre-ville.

Parmi ces études, il convient notamment de mentionner :

- **Préfiguration du schéma stratégique du grand centre-ville de Marseille** (identification des enjeux -octobre 2020) qui constitue une matière préalable à la déclinaison l'action n°1 objet du présent contrat (construire le schéma d'orientations stratégiques d'une intervention globale sur le centre-ville de Marseille à la hauteur des enjeux).
- **Schéma des équipements de proximité, 2021**
- **Guide de végétalisation des espaces publics, 2021**

Parallèlement, dans le cadre du NPNRU plusieurs études stratégiques concernent le secteur du grand centre-ville ou intéressent les problématiques à l'œuvre sur le périmètre, notamment l'étude « stratégie habitat, peuplement et attractivité résidentielle » (dite étude A1), dont un zoom est lancé depuis l'automne 2021 spécifiquement sur le Centre-Ville afin d'affiner de manière sectorisée le diagnostic et les préconisations en matière d'habitat.

Une première liste indicative de ces démarches et études, réalisées ou en cours, est proposée au chapitre 7 du présent CCTP.

2.4 Premiers éléments de diagnostics et d'enjeux pour le Centre Ville

Les réflexions et débats conduits par les partenaires, y compris lors de l'élaboration du premier cadre du PPA signé en juillet 2019, permettent aujourd'hui d'identifier des éléments de problématiques structurants, qui sans préjuger des résultats de la présente mission (ni des autres études et démarches en cours ou à venir) permettent aujourd'hui de structurer le travail partenarial, et ont vocation à orienter le candidat dans la constitution de sa proposition.

2.4.1 Un positionnement et des enjeux qui doivent s'appréhender à plusieurs échelles

De par son dimensionnement et sa situation, le centre-ville de Marseille joue plusieurs rôles, à plusieurs échelles et, étroitement imbriquées les unes aux autres. A la fois cœur de Métropole, il assure les fonctions d'un rayonnement national et international, cœur de ville il est le support

d'usages multiples et interdépendants et le lieu l'identité même de Marseille, cœur urbain il joue un rôle majeur dans l'articulation et le fonctionnement du centre de Marseille avec les autres quartiers marseillais.

Le centre-ville de Marseille, cœur de Métropole :

Seconde ville de France située au cœur d'une métropole de 1,8 million d'habitants, Marseille est appelée à occuper une place centrale dans les dynamiques européennes et méditerranéennes.

Son centre-ville, assure indéniablement un rôle structurant au sein de la Métropole Aix-Marseille Provence et est en capacité de jouer un rôle moteur pour l'ensemble de la Métropole Aix-Marseille Provence, en complémentarité des territoires voisins. Cœur de Métropole, il doit renforcer son attractivité et sa capacité à dynamiser le grand territoire. Fort de près de 200.000 habitants, le grand centre-ville constitue non seulement un vecteur essentiel des parcours résidentiels des ménages locaux et d'accueil des néo-marseillais, mais il est aussi le premier pôle d'emplois du territoire métropolitain. En même temps qu'il accueille une grande diversité d'activités stratégiques, il offre des emplois à ses propres habitants et à une part importante des actifs marseillais et métropolitains. Ses nombreux équipements culturels, ses évènements, ses lieux d'animation, son patrimoine historique, industriel ou portuaire et son histoire, lui permettent de porter le rayonnement de la métropole et constitue un lieu fédérateur et emblématique de l'identité marseillaise et métropolitaine. Capitale régionale, il accueille le siège des principales institutions exerçant à l'échelle régionale et métropolitaine et est le siège d'entreprises et organismes internationaux. Doté d'une bonne accessibilité, c'est le principal carrefour des échanges métropolitains. Au sein de cet immense territoire, toutes les fonctions sont donc réunies et interdépendantes : habiter, travailler, étudier, se divertir, se déplacer et accueillir (habitants, touristes, actifs et entreprises). Il participe directement à son attractivité et constitue un secteur de projets prioritaires. La ville de Marseille connaît depuis plusieurs années un renouveau, grâce à ses atouts économiques, touristiques et culturels, relayés par de grands projets de revitalisation urbaine.

Le centre-ville de Marseille, cœur de ville fragilisé :

Néanmoins et malgré ses atouts, la dégradation avancée de plusieurs quartiers, et la moindre qualité urbaine qui persiste sur une part importante de ce vaste territoire, remettent en question l'ensemble de ses fonctions, l'attractivité et le rayonnement du centre-ville et de la ville elle-même. En effet malgré son poids, il peine à contribuer au maintien des néo-marseillais, jeunes ménages et familles aux revenus intermédiaires et supérieurs car il répond peu à leurs attentes en terme de cadre de vie et d'équipements de proximité. En même temps, il tient captifs les ménages les plus modestes dans un parc de logements et un environnement urbain largement déqualifié, hors des espaces vitrines et lieux emblématiques. Ce vaste territoire, aujourd'hui fragmenté, doit retrouver un équilibre et appelle pour se faire des interventions croisées et multithématiques. La relance de son attractivité résidentielle et économique, la restauration de conditions d'habitat et de vie décentes pour tous ses habitants et la préservation de son patrimoine bâti urbain, vecteur de l'identité marseillaise,

constituent des enjeux majeurs pour valoriser à sa pleine mesure le potentiel considérable du centre-ville.

Un cœur urbain fragmenté, en manque d'équilibre :

Le centre-ville se démarque de la moyenne communale en raison de ses caractéristiques sociodémographiques : une part importante de personnes isolées (50% contre 41% à Marseille) et une surreprésentation des familles monoparentales (46% des ménages avec enfants), près de 70% de logements locatifs, essentiellement privés, et de petite typologie (80% de petits logements et de petits T3). La fonction résidentielle du centre-ville pèse donc fortement sur les dynamiques à l'œuvre. Sa fragilisation a un impact sur l'ensemble du fonctionnement du centre-ville, mais aussi de la ville. Le parc privé potentiellement indigne (PPPI) y est fortement présent, avec 31% des résidences principales classées « potentiellement indigne ». Cela représente 60% des PPPI de la ville.

Le centre-ville est fortement marqué par la présence d'une population paupérisée. Le taux de ménages sous le seuil de pauvreté est supérieur à 40% (26% pour Marseille), et peut atteindre 75% sur certains secteurs du 3ème arrondissement. Les prix immobiliers, en seconde main, comptent parmi les plus faibles de la ville, avec en moyenne 2000 €/m² avec un seuil bas à 1200 €/m². Ces niveaux de prix constituent, pour des propriétaires bailleurs indélicats, une réelle « opportunité » lucrative, au regard des niveaux de loyers qui, eux, restent élevés sur le centre-ville (12€ voire 17,5€/m² sur les petites typologies dans le 2ème). La précarité est très présente dans le centre-ville, en particulier dans les 1er, 2ème et 3ème arrondissements. Elle pèse sur les fonctions du centre-ville, que celles-ci soient économique ou résidentielle, et nuit à leur qualité.

2.4.2 Des quartiers aux fonctionnements résidentiels contrastés :

Pris dans son ensemble, le grand centre-ville dispose d'une offre résidentielle diversifiée tant en gamme de produits que de prix, et permet à de nombreux ménages de se loger, néanmoins cette diversité n'est qu'apparente et le cloisonnement socio-économique et urbain reste prégnant et tend à se renforcer. Avec une présence importante d'habitat très dégradé, de poches de pauvreté et de conditions de vie qui ne sont pas au niveau, cette situation remet en question la fonction même de l'attractivité et du rayonnement du grand centre-ville de Marseille et de la ville elle-même. En répondant mal aux besoins des habitants, le fonctionnement des marchés immobiliers au sens large crée du mal-logement. Alors que les populations les plus modestes se concentrent dans les quartiers situés essentiellement au nord, les ménages plus aisés s'installent dans d'autres, renforçant ainsi la ségrégation sociale et le déséquilibre social au sein du grand centre-ville. Aujourd'hui, le cumul de difficultés entamé il y a plusieurs décennies, se poursuit et relève de mécanismes encore à l'œuvre, s'aggravant dans de nombreux quartiers, qu'il devient désormais indispensable d'enrayer, dans une logique d'urgence. Ainsi, la lutte contre le décrochage des quartiers dégradés et précarisés, constitue un enjeu prioritaire pour ce territoire. Trois grands types de quartiers se distinguent en fonction de la qualité de l'habitat et du fonctionnement des marchés immobiliers, mais aussi de leur occupation sociale :

- **les plus décrochés, où le cumul de difficultés immobilières, sociales et urbaines est le plus marqué** (Saint Mauront, Pelletan-Villette, Belle de Mai, Belsunce, Grands Carmes et Noailles) :

Très fortement dégradés, ces secteurs se caractérisent par un habitat privé potentiellement indigne qui atteint, en moyenne, près de la moitié du parc des résidences principales privées (jusqu'à 75% pour certains secteurs) et une occupation très précarisée, où la quasi-totalité des ménages sont très modestes. La déqualification de ces quartiers se poursuit principalement sous l'effet conjugué de dynamiques démographiques importantes et d'un dysfonctionnement des marchés immobiliers. Certains de ces quartiers, et plus particulièrement ceux du 3ème arrondissement ont également connu un développement important de la production neuve en lien avec l'opération Euroméditerranée et de grandes opérations en renouvellement urbain, et la reconstitution de l'offre ANRU. Souffrant d'une image stigmatisée et concentrant des dysfonctionnements multiples il s'avère difficile, voire impossible, d'attirer des ménages aux profils plus aisés et ce, même en menant des efforts sur le développement d'une offre neuve de meilleure qualité. Dans ces quartiers, le fonctionnement des marchés immobiliers est essentiellement dominé par les investisseurs (dans l'ancien comme en neuf) et tend en réalité à renforcer les mécanismes de déqualification à l'œuvre.

- **ceux dégradés et fragilisés, mais dans lesquels une certaine mixité sociale existe** et qui assurent un rôle essentiel dans les parcours résidentiels des ménages notamment modestes (Secteur boulevard national, Panier, Opéra, Chapitre, Notre Dame du Mont) :

Ces quartiers ont un peuplement fragilisé, composé de ménages modestes, mais ils sont plus « mixtes » que les précédents (ménages en emploi précaires, étudiants, personnes âgées isolées...). Le parc dégradé y est aussi présent mais en moindre mesure. Ils se caractérisent également par la présence d'une vacance structurelle significative. Permettant à des ménages modestes de démarrer leur parcours résidentiel ou de se loger durant des situations de crise, ils sont indispensables dans le fonctionnement résidentiel global de la ville et il semble nécessaire de conforter cette fonction tout en la régulant.

- **des secteurs plus diversifiés en terme de peuplement et où le patrimoine bâti et l'espace public sont de meilleure qualité et plus « apaisés »** (Secteurs Est et Sud-Ouest du périmètre PPA : d'une ceinture allant de Chutes Lavies jusqu'au secteur de la Timone, puis Baille jusqu'au Pharo / Catalans) :

Pour la plupart situés hors des QPV du grand-centre-ville élargi, ces secteurs disposent d'un profil de population plus diversifié et aux revenus plus élevés. Ils bénéficient d'une meilleure qualité du bâti même si, ponctuellement, la présence d'habitat dégradé peut exister. Plus résidentiels que le reste du grand centre-ville élargi, certains connaissent une présence de familles plus importante, en lien avec un cadre de vie et environnement urbain plus apaisé.

2.4.3 Une fonction économique fragilisée

Le grand centre-ville abrite une grande diversité d'activités et de fonctions économiques stratégiques et décisionnelles, sans toutefois permettre à la ville de Marseille et à la Métropole d'Aix-Marseille d'atteindre une part remarquable de cadres des fonctions métropolitaines, par rapport aux autres métropoles françaises. Ce manque de dynamisme se double d'une visibilité économique brouillée et d'une forte hétérogénéité des dynamiques et positionnements des différents secteurs qui composent le grand centre-ville, résultats d'effets de concurrence en termes de programmation économique

mais également de qualité. En effet, les déséquilibres entre pôles économiques du grand centre-ville et la faible dynamique économique générale sont le produit d'une production neuve et de réhabilitation de bureaux insuffisante pour répondre à la diversité du tissu bâti et d'activités du périmètre du PPA. A côté des rythmes soutenus de construction d'immeubles de bureau notamment sur Euroméditerranée, le parc immobilier d'autres secteurs du grand centre-ville reste marqué par la vacance et l'obsolescence.

Compte tenu de son poids, la stratégie économique du grand centre-ville élargi s'inscrit dans une démarche plus globale, initiée dès 2017 par l'Agenda du développement économique, qui définit la stratégie à long terme et les objectifs et projets qui en découlent à court-moyen termes, notamment les secteurs d'activités stratégiques. Parmi ces secteurs, 6 filières d'excellence font l'objet d'études visant à les organiser spatialement et à définir l'offre foncière et immobilière adaptée et répondant au parcours résidentiel des entreprises concernées. Pour les filières urbano-compatibles comme le tourisme, les biotechnologies, les activités créatives ... le grand centre-ville élargi apparaît clairement comme un espace à fort potentiel. Par ailleurs, le grand centre-ville abrite des activités artisanales et supports qui doivent être maintenues dans la mesure où elles ne génèrent pas de nuisances ou de risques. Dans cette même logique, le territoire pourrait constituer un espace privilégié pour la relocalisation d'activités productives compatibles avec l'environnement urbain s'apparentant par exemple à des laboratoires.

2.4.4 Une attractivité et polarité commerciale à retrouver pour le centre-ville

Avec près de 60 000m² de locaux commerciaux vacants supplémentaires entre 2012 et 2018 (l'équivalent de 2 « Centres Bourse »), le centre-ville se trouve également confronté à une perte de diversité et d'attractivité commerciale aux causes multiples et conjuguées mettant en souffrance les artères commerciales historiques du grand centre-ville. Il semble donc indispensable de penser système et de prendre en compte à la fois le besoin en immobilier d'entreprises, ainsi que le maintien d'une continuité de l'offre commerciale dans toutes ses dimensions et ses gammes. Parallèlement, l'artisanat, et plus particulièrement l'artisanat de proximité et créatif, reste le secteur qui continue de porter une dynamique à la fois qualitative et quantitative dans le grand centre-ville. Il s'agit également d'offrir une place plus grande pour des projets hybrides et innovants sur l'ensemble du périmètre là où les potentiels sont identifiés ou des amorces déjà opérées.

2.4.5 La restauration d'un cadre de vie de qualité comme levier indispensable à l'attractivité globale du grand centre-ville

Bien qu'elles constituent un facteur central, les interventions sur le « bâti », qu'il s'agisse de logements ou d'immobilier économique, ne sauront à elles seules remédier aux dysfonctionnements que connaît le grand centre-ville de Marseille. D'autres leviers et politiques publiques, étroitement liées, apparaissent également indispensables pour redonner à ce territoire un rôle de premier plan dans les parcours de vie de l'ensemble des habitants, dans son positionnement économique et plus largement dans l'attractivité, l'image et le rayonnement du territoire.

La requalification de l'environnement urbain au sens large et le développement des éléments qui contribuent à un cadre de vie attractif et favorable au bien-être des habitants et néo arrivants est centrale. La mise à niveau générale de l'offre d'équipements et des espaces publics apparaît donc

comme indispensable. Même si depuis plusieurs années des interventions importantes ont été menées en termes de requalification, de développement des infrastructures de mobilité et de qualité des espaces publics, celles-ci ce sont pour la plupart concentrées sur le cœur historique et les espaces vitrine du grand centre-ville. Hors de ces secteurs, là où vit la grande majorité des habitants de ce vaste territoire, l'environnement urbain reste dégradé et ne se situe pas au niveau de ce que devrait offrir un centre de premier rang à ses habitants.

2.4.6 Des déficits pénalisant d'équipements de proximité

Le grand centre-Ville de Marseille est révélateur des difficultés que connaît la ville en matière d'équipements publics. Pour certains types d'équipements, la difficulté y est exacerbée. Pourtant, Marseille et son grand centre-ville ont les atouts pour pouvoir rééquilibrer l'offre d'équipements et permettre ainsi à ses habitants de pouvoir bénéficier de services de qualité. En effet, l'offre du grand centre-ville se caractérise par de grands équipements, d'envergure métropolitaine, mais les difficultés dans l'accès à certains équipements de la vie quotidienne sont prégnantes. Ainsi, les déficits d'équipements du quotidien sont quantitatifs, notamment pour les équipements sportifs, et qualitatifs, particulièrement pour les groupes scolaires qui restent fortement dépendants de l'éducation prioritaire. Ceux-ci peuvent constituer un véritable frein pour l'accueil de certains ménages, et plus particulièrement des familles et jeunes ménages. La densité de ce territoire, et l'importance des besoins militent pour la mutualisation des équipements sportifs, en vue de répondre à la fois aux besoins scolaires et des associations, mais aussi pour le développement d'équipements combinant les pratiques encadrées comme les pratiques libres (plateaux sportifs, parcs et jardins, ...). L'enjeu central pour le grand centre-ville est bien d'améliorer les équipements du quotidien, moteurs de la qualité de vie. C'est la condition sine qua non d'une attractivité résidentielle pour les habitants actuels et futurs, et économique pour les actifs, permettant un équilibre socio démographique du grand centre-ville.

2.4.7 Des mobilités vectrices de mutation et d'apaisement du centre-ville

La dynamique de requalification et de transformation du centre-ville engagée depuis plusieurs années, a été fortement impulsée par les projets de transport et les actions sur la mobilité : tramway, semi-piétonisation du Vieux-Port, apaisement de la circulation automobile, ... Les réseaux de transport doivent encore permettre de soutenir les stratégies de développement économiques et de rayonnement culturel, évènementiel ou touristique. La mise en œuvre des projets de tramway doit, au-delà du désenclavement des quartiers les plus dégradés de la Belle-de-Mai et de Saint-Mauront, avoir un impact important sur la requalification, et sur l'accessibilité du secteur Corse-Catalans. En lien avec la mise en place de la « Zone à Faible Emission » et l'élaboration du « Plan Local de Mobilité », la réduction de l'usage de la voiture constitue une opportunité pour réduire la pollution de l'air et les nuisances sonores, ce qui constitue un enjeu central pour la restauration d'une qualité de vie acceptable. La réduction de l'occupation automobile sur les trottoirs et l'espace public peut constituer

à moyen ou plus long termes un potentiel de revalorisation des délaissés routiers et de certains ouvrages comme les parkings en ouvrage, les stations-services ou les garages.

2.4.8 Un espace public à apaiser et revaloriser

L'urgence de prévoir une ville durable, saine et résiliente face au changement climatique et aux enjeux sanitaires est aujourd'hui au cœur des réflexions, plus particulièrement dans le contexte de la crise sanitaire actuelle. Outre les nombreux bénéfices de la nature en ville, comme la captation du carbone et de production d'oxygène, la lutte contre les îlots de chaleur, la gestion des eaux, la biodiversité, l'épuration des sols et de l'air, la santé/salubrité et de bien-être physique et psychologique, elle est la clef pour améliorer le confort, l'attractivité et la qualité de vie de ce secteur. Les esplanades, places, parcs et jardins publics constituent des lieux de déambulation, de détente, de convivialité et de pratiques sportives à destination d'une large part de la population (enfants, personnes âgées, sportifs, ...). Ils contribuent à la dynamisation urbaine et peuvent permettre de reconnecter les quartiers au travers de parcours piétons facilités et agréables. En dépit des avancées notables des dernières années, certains quartiers du grand centre-ville restent à cet égard encore peu dotés ; leur attractivité passe par une aération des tissus bâtis. L'amélioration du cadre de vie, notamment par les espaces publics, a donc un impact important sur l'attractivité de l'ensemble du grand centre-ville, en corrélation forte avec la mobilité, l'économie et l'habitat. Elle est un sujet essentiel pour assurer le maintien des familles et emplois dans le centre-ville (espaces publics de qualité et équipés, rues apaisées, accès à des espaces de nature), et est également un vecteur important de dynamisation économique et touristique. Néanmoins, la reconquête de l'espace public ne peut pas se limiter à leur seul aménagement et implique également d'agir en parallèle sur la gestion urbaine de proximité en traitant les questions de propreté, d'incivilité et dégradations, de sécurité.

La reconquête de l'attractivité résidentielle et économique repose donc sur une offre urbaine globale mieux adaptée aux exigences actuelles et aux objectifs d'équilibre social. Cette offre doit comprendre a minima des produits logements et immobiliers de qualité et diversifiés, avec des prix adaptés pour l'ensemble des ménages, des équipements et services urbains de proximité et des espaces publics apaisés.

3 OBJECTIFS ET CONTENU DE L'ÉTUDE

Portant sur un territoire de centre-ville à la croisée de 2600 ans d'histoire méditerranéenne et des défis mondiaux structurants des prochaines décennies en matière de développement économique, sociétal, social et environnemental, la dynamique enclenchée par le PPA entre aujourd'hui dans une étape clé, avec :

- la constitution en 2019 et 2020 des outils partenariaux nécessaires, au travers notamment de la Grande Opération d'Urbanisme (Action n°6 du PPA) et de la création de la SPLA IN (Action n°7 du PPA)
- des avancées concrètes sur le plan opérationnel, avec notamment la présentation début 2022 devant l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine d'une première convention de financement au

titre du NPNRU des opérations d'investissements matures à ce stade, en particulier sur les 4 « îlots phase 1 » ciblés par l'action 8 du PPA

- un engagement réaffirmé et une gouvernance clarifiée entre les partenaires à agir, mais qui a aujourd'hui besoin, pour se concrétiser et s'inscrire dans la durée, d'une vision stratégique et opérationnelle partagée

Forts de ces avancées, et conscients des multiples enjeux qui se jouent sur ce territoire, à différentes échelles et au-delà même de la durée du seul contrat de PPA :

- ré-équilibrer et redynamiser le cœur urbain dans toute la diversité de ses quartiers et de ses populations

- consolider le rôle de cœur de Ville

- affirmer une fonction de cœur de Métropole

- inventer et promouvoir un modèle de développement urbain et social méditerranéen, équilibré et durable

les partenaires expriment au travers de la présente consultation leur volonté et leur besoin de se doter d'un cadre d'action stratégique et pragmatique pour poursuivre la construction collective de cette ambition, et sa déclinaison opérationnelle à toutes les échelles, sur toutes les thématiques et dans toutes les temporalités.

L'objectif du présent marché est de constituer ce référentiel commun, et d'accompagner sa mise en œuvre dans les prochains années par l'ensemble des acteurs concernés.

3.1 Décomposition des lots

Le marché d'assistance générale au Projet Partenarial d'Aménagement se compose de 2 lots :

- **Lot 1 : Accompagnement au pilotage du projet et de sa mise en œuvre dans une démarche participative**
- **Lot 2 : Création visuelle et conception graphique des supports d'information et de communication du PPA**

3.1.1 Organisation des groupements

Compétences attendues :

- Stratégie territoriale et suivi dynamique de projet urbain

Assistance générale au Projet Partenarial d'Aménagement (PPA) du centre ville de Marseille – 2 lots

- Programmation et conception urbaine habitat, économie/commerce, équipements publics, forme urbaine et espace public
- Urbanisme, architecture et paysage
- Métabolisme urbain et performance environnementale
- Mobilisation, animation et évaluation des dispositifs de politique publique
- Conception et animation de la concertation : politiques acteurs et citoyens

Remarques :

- La forte dimension de co-construction attendue dans l'ensemble des missions du lot 1 suppose que le titulaire ait une compétence affirmée en « stratégie urbaine », « accompagnement de démarches stratégiques territoriales » ainsi qu'en « Conception et animation de la concertation : politique, acteurs et citoyens ».
- Le titulaire du lot 1 devra travailler en étroite collaboration avec celui du lot 2

Lot 2 :

Compétences attendues :

- Accompagnement stratégique
- Conception graphique : identité visuelle et supports
- Production cartographique, dessin 2D et 3D
- Rédaction de contenu
- Développement et animation de site web
- Photographie

Remarque :

Le titulaire du lot 2 devra travailler en étroite collaboration avec celui du lot 1

3.2 Pilotage de la démarche et comitologie

Le pilotage de la présente prestation s'inscrira dans la comitologie actée suite au nouveau de gouvernance validé à l'automne 2021, avec :

- deux COPILs par an
- quatre COPILs restreint par an
- six COTECH restreints par an

Les modalités d'articulation entre ce calendrier et les différentes étapes de la prestation (réalisation et validation), ainsi que les attendus en matière de préparation et d'animation de cette comitologie, sont détaillés dans les descriptifs de mission du chapitre suivant, et résumés dans le calendrier prévisionnel en annexe.

Pour assurer un pilotage resserré et efficient du dispositif, la Ville, la Métropole et l'État constituent une équipe-projet resserrée de référents techniques. C'est cette équipe qui assurera le pilotage au quotidien de la présente mission, et sera l'interlocuteur privilégié du prestataire pour garantir le bon déroulement de celle-ci.

Ce lot se compose de 3 missions intrinsèquement liées destinées à assister le Comité de Pilotage et le Comité de Pilotage restreint dans la définition des stratégies et modalités de mise en œuvre du projet à court moyen et long terme :

- A- Mission Élaboration du Schéma d'Orientations Stratégiques
- B- Mission Assistance au Pilotage et Coordination des Politiques Publiques
- C- Mission Conception et animation d'un dispositif d'information et de participation

Ces missions se déroulent sur une durée de 4 ans à compter de la notification du marché au titulaire et se décomposent en 2 étapes :

Étape 1 : Établissement des stratégies, documents cadres et mise en application, à prix global et forfaitaire

Durée : 10 mois hors délais de validation

Phase 1 : Établissement d'une version de travail initiale (V0) pour les missions A,B,C

Phase 2 : Établissement d'une version de travail intermédiaire (V1) pour les missions A,B,C

Phase 3 : Établissement de la version définitive pour les missions A et B

Calendrier indicatif de l'étape 1 :

	Janv. 2022	Fev. 2022	Mars 2022	Avril 2022	Mai 2022	Juin 2022	Juillet 2022	Août 2022	Sept. 2022	Oct. 2022	Nov. 2022	Dec. 2022	Janv. 2023
Consultation													
Lancement missions				Lot 1 et lot 2									
Phase 0 et phase 1 Elaboration V0 et V1				COTECH R COPI R COPI L	COTECH R	COTECH R Séminaire V0		COTECH R	Séminaire V1 COTECH COPI L				
						Concertation grand public							
				26 entretiens / 14 ateliers thématiques (6 mission A et 8 mission B)									
Phase 3 Elaboration VF										COTECH R	COTECH R	Séminaire VF	COTECH COPI L VF
										8 ateliers thématiques (4 mission A et 4 mission B)			
													Séminaire Grand Public

Étape 2 : Mise à jour des documents cadres et mise en œuvre d'actions spécifiques, à bons de commande et subséquents

Durée : 35 mois hors délais de validation (à préciser)

Les 3 missions A,B et C seront lancées simultanément par ordre de service, après notification du marché au titulaire.

Une séance de présentation de la méthodologie générale proposée par le titulaire sera organisée dans le cadre d'un Comité de Pilotage restreint ad-hoc.

Le recueil d'information initial utile à l'établissement du diagnostic devra faire l'objet d'une démarche commune à l'ensemble des missions A, B et C.

Les Phases 1 et 2 des missions A, B et C seront lancées simultanément à compter d'un OS de démarrage.

4 LOT 1 : ACCOMPAGNEMENT AU PILOTAGE DU PROJET ET DE SA MISE EN ŒUVRE DANS UNE DÉMARCHE PARTICIPATIVE

A. MISSION ÉLABORATION DU SCHÉMA D'ORIENTATIONS STRATÉGIQUES

A.1. Enjeux de la mission

Le Schéma d'orientations stratégiques constitue le document de référence du pilotage du projet. Il est l'expression de la vision partagée du développement du centre-ville, guide pour l'action et garant de la cohérence dans l'espace et dans le temps.

Les principales thématiques constitutives :

- le périmètre dans les documents de planifications métropolitains ;
- les projets d'aménagement structurants et politiques urbaines en cours et à venir sur le périmètre et/ou pouvant l'impacter ;
- La gouvernance de chaque projet et les principaux acteurs de la société civile,
- ses caractéristiques socio-démographiques, socio-économiques, la structure du parc de logements et le fonctionnement des marchés, intégrant une approche des quartiers vécus ;
- son positionnement économique, comportant l'analyse de l'offre d'activités économiques, et notamment commerces, bureaux, économie présentielle ;
- son fonctionnement urbain, notamment en termes de déplacements, d'espaces publics et d'équipements (équipement de proximité, équipement de niveau métropolitain dont enseignement supérieur) ;
- la typo-morphologie du territoire dans ses composantes urbaines, patrimoniales et paysagères ;
- ses principales caractéristiques foncières ;
- son exposition aux risques, nuisances et pollutions, et sa capacité de résilience ;
- les thématiques insuffisamment traitées dans les documents existants et nécessitant des compléments d'études.

Une analyse croisée des thématiques pour :

- caractériser la représentation et le positionnement du périmètre aux 3 échelles, de cœur de métropole, de cœur de ville et dans ses limites ;
- identifier les enjeux, les besoins, les manques, les atouts et les freins sur ce périmètre ;
- dégager le positionnement actuel du territoire et son fonctionnement, notamment du point de vue économique et social, et en termes d'offre d'habitat, d'équipements, de commerces et services, de cadre de vie, d'espaces public et d'accessibilité et de mobilité, en intégrant une approche sociologique de « territoires vécus » ;
- identifier globalement la qualité de l'offre et évaluer les besoins auxquels ils répondent, notamment par rapport aux thématiques habitat, emplois, accès aux équipements, aux commerces aux services et à l'amélioration globale de la qualité résidentielle et du cadre de vie ;
- identifier des secteurs homogènes partageant des problématiques communes, ou des secteurs d'articulation/transition pouvant constituer les secteurs stratégiques à l'intérieur du périmètre ou en limite, bénéficiant de zoom qui seront définis en étape 2,
- identifier les dynamiques territoriales en cours, notamment les secteurs en mutation à court et moyen termes et leurs impacts sur les tissus voisins, qu'il s'agisse d'impacts positifs ou au contraire d'impacts négatifs, entraînant de nouveaux déséquilibres qui doivent être analysés pour être corrigés ;
- identifier les dynamiques de projet motrices d'une adaptation ou d'une transformation urbaine, du renouvellement urbain y compris par l'évaluation des capacités des secteurs déjà urbanisés à accueillir de nouvelles surfaces d'habitat ou d'activités ;
- analyser ces potentiels d'évolution, d'adaptation ou de renouvellement urbain ;
- appréhender finement la structure du territoire, sa morphologie urbaine, paysagère et patrimoniale et son fonctionnement pour en faire un atout transversal ;
- identifier les atouts et les faiblesses liés à la capacité de résilience de ce territoire, pour s'adapter aux enjeux écologiques, à la prévention des risques liés aux évolutions climatiques, au renforcement de la présence de la nature en ville, en intégrant si possible la question de la qualité des sols ;
- **travailler à la « programmation urbaine » : partir des enjeux et des besoins puis spatialiser ;**

La définition des grandes orientations transversales, stratégiques et spatialisées à court, moyen et long termes (15 ans) :

Sur la base des études et projets existants, cette première phase devra permettre au Comité de Pilotage restreint de se positionner sur les grandes thématiques à aborder, les premières problématiques soulevées et de dégager les premiers axes d'orientations stratégiques et spatialisés (aide à la décision des élus) :

- à long terme, pour construire une vision prospective partagée pour le développement du centre-ville,
- à court et moyen termes, en lien avec les actions opérationnelles déjà engagées, afin d'accompagner les besoins liés à leur mise en place et d'encadrer leurs effets induits. Le schéma d'orientations stratégiques déclinera les opérations et actions dans une temporalité compatible avec les cadres existants : Nouveau Programme National de Rénovation Urbaine (NPNRU), concessions d'aménagements...

A.2. Contenu et déroulé de la mission

A.2.1. Étape 1 (à prix global et forfaitaire)

A.2.1.1. Phase 1 : Établissement d'une Version de travail initiale (V0)

Sur la base des documents, études existantes, recollées et consolidées, et d'entretiens qualitatifs avec les acteurs institutionnels du territoire, le prestataire devra établir le diagnostic thématique et transversal permettant de :

- dégager les caractéristiques et enjeux du territoire,
- d'identifier et mettre en commun ses besoins, déterminer ses contraintes et ses potentiels d'évolution, d'adaptation, de transformation et de développement,
- d'identifier au sein du périmètre des secteurs d'intervention stratégiques cohérents,
- définir les grandes orientation transversales, stratégiques et spatialisées à court, moyen et long termes (Juillet 2034) pour le territoire considéré.

Le dossier présenté au Comité National d'Engagement de l'ANRU pour le secteur du Grand Centre-Ville devra notamment être pris en compte. **La liste d'études et programmes citée au chapitre 7 devra servir de base à cette version initiale.**

Une synthèse objectivée est attendue à la fin de cette première étape. Elle constituera la version de travail du Schéma d'orientations stratégiques (V0).

Dans cette phase, des analyses thématiques argumentées sont attendues, en rapport avec les thèmes évoqués précédemment. L'analyse devra être spatialisée via des schémas, cartes au 1/5000°, représentant l'ensemble du territoire d'étude, le recollement des projets en cours ainsi que des déclinaisons sur les secteurs stratégiques définis.

Le dossier de synthèse pour validation et éventuels ajustements en comité technique et comité de pilotage restreint puis en comité de pilotage.

Des éléments produits dans le cadre de l'élaboration de ce dossier de synthèse serviront de base à l'association des publics dans le cadre de la Mission Assistance au Pilotage et Coordination du Politiques Publiques du présent lot, permettant l'établissement de la V1 du schéma d'orientations stratégiques.

A.2.1.2. Phase 2 : Etablissement de la version de travail intermédiaire (V1)

A l'issue de la validation de la V0, un second temps de mise au point sera engagé afin d'augmenter la version initiale du Schéma avec les apports de l'association des publics lancée en parallèle de l'établissement de la V0 sur les grands questionnements aux 3 échelles du projet, dans le cadre de la 2^{ème} mission du présent lot.

Une synthèse du bilan de la démarche d'association des publics sera produite exposant :

- les points saillants des avis et propositions exprimés,
- les questionnements posés au regard du positionnement de la V0 et les orientations en matière d'évolution induites,
- Les sujets et thématiques à affiner en ateliers dans le cadre de la phase 3 de consolidation du Schéma.

Seront également produits lors de cette phase :

- 5 zooms spatialisés sur des secteurs stratégiques précédemment identifiés pour lesquels seront déclinés les orientations stratégiques en intentions de projets urbains sur les principales thématiques observées ;
- une proposition de plan d'actions coordonnées dans le temps pour les principales thématiques constitutives visées en étape 1.
- une proposition de plan d'actions d'urbanisme transitoire

Pilotage, animation et livrables pour les phases 1 et 2 :

Pilotage

- > Une réunion de lancement de la mission,
- > Une réunion de présentation de la mission au CoPil restreint et au CoPil,
- > Des comités techniques restreints de cadrage et d'avancement à raison d'un comité mensuel, (5U)
- > Un comité technique élargi,
- > Une réunion de restitution et validation au CoPil restreint en fin de phase1 sous forme de séminaire
- > Une réunion de restitution au CoPil restreint en fin de phase 2 sous forme de séminaire
- > Un CoPil de restitution des phases 1 et 2.

Animation

- > 26 entretiens avec les acteurs clé du territoire, liste indicative au stade de la consultation: 6 élus Ville, 3 élus Métropole, Préfet, DDTM/ANRU/ANAH/ABF, Euroméditerranée, EPF, Euromed, Métropole services Habitat/ RU/Eco/Mobilité/Espaces Publics/Mission Metro-Tram/Foncier/Politique de la Ville, Caisse des Dépôts, ARHLM, SNCF, SOLEAM, SPLA-IN, Urbanis, Marseille Habitat, Collège des maîtrises d'usages, Comité scientifique, CCI, GPMM, FPI."
- > 6 ateliers thématiques (format 10/15 personnes) dont 2 spécifiquement avec les Collèges des maîtrises d'usages et le Comité scientifique. Un représentant du collège des maîtrises d'usages sera invité systématiquement à toute occasion/événement de concertation.

Livrables

- > Les comptes rendu des entretiens qualitatifs et des ateliers,
- > Une synthèse pédagogique des ateliers thématiques,
- > Un dossier complet de synthèse d'état des lieux et d'expression des enjeux et objectifs comprenant cartographie, notes d'analyse et de synthèses, V0 du document de référence,
- > L'ensemble des supports cartographiques.
- > Un dossier de synthèse des incidences du bilan de la concertation sur la V0 du schéma,
- > Le dossier complet de la V1 du Schéma d'orientation Stratégiques augmenté des zooms et du programme d'actions dont propositions d'interventions en urbanisme transitoire
- > Une note rendant compte des évolutions opérées avec la version antérieure du dossier
- > Une note d'organisation du déroulé de la phase 3 précisant les contenus des ateliers thématiques à organiser en phase 3.

Délais

- > Le délai est fixé à 6 mois hors délais de validation. Chaque phase commence par un OS.

A.2.1.3. Phase 3 : Etablissement du Schéma d'Orientations Stratégiques

Cette phase verra l'aboutissement de la version stabilisée du Schéma en consolidation de la V1 par l'organisation d'ateliers thématiques permettant d'en affiner les contenus.

Pilotage, animation et livrables :

Pilotage

- > Une réunion de lancement de la phase 3,
- > 3 comités techniques restreints de cadrage et d'avancement,

- > Une réunion de restitution et de validation au CoPil restreint en fin de phase 2 sous forme de séminaire
- > Un CoPil de restitution.

Animation

- > 4 ateliers thématiques (format 10/15 personnes) dont 2 spécifiquement avec les Collège des maîtrises d'usages et le Comité scientifique. Un représentant du collège des maîtrises d'usages sera invité systématiquement à toute occasion/événement de concertation.
- > Un événement grand public de présentation du Schéma d'Orientations Stratégiques.

Livrables

- > Une synthèse pédagogique des ateliers thématiques,
- > Le dossier complet du Schéma d'Orientations Stratégiques,
- > Une note rendant compte des évolutions opérées avec les versions antérieures du dossier
- > Une note méthodologique pour la mise à jour du Schéma d'Orientations Stratégiques.

Délais

- > Le délai est fixé à 4 mois hors délais de validation à compter de la notification de l'ordre de service.

Durant toute la durée du marché, le prestataire devra contribuer à alimenter les supports d'information et de communication du projet, sur la base de la stratégie de communication définie par les partenaires sur proposition du prestataire dédié.

Les supports d'information et de communication du projet (papier et numérique) seront conçus par le titulaire du lot n° 2 « Création visuelle et conception graphique des supports d'information et de communication » avec le concours de la Ville et de la Métropole. Le prestataire contribuera avec les intervenants des missions d'assistance au pilotage et à la coordination et de la stratégie et mise en œuvre de la concertation, à identifier les informations qui devront figurer dans ces supports.

Voir planning prévisionnel des 3 missions en annexe.

A.2.2. Etape 2 (à bons de commande et marchés subséquents)

Mise à jour du Schéma d'orientations stratégiques (bon de commande annuel)

La mise à jour du Schéma d'Orientations Stratégiques s'effectuera annuellement et fera l'objet d'une présentation en CoPil ainsi que d'une valorisation auprès du public.

Elle donnera lieu à des versions intermédiaires dites de travail trimestrielles afin d'intégrer les évolutions du projet au plan stratégique comme au plan opérationnel.

Des ateliers thématiques seront organisés tout au long de l'année afin d'alimenter le Schéma en contenus.

Les versions intermédiaires seront structurées par des réunions de travail avec le CoTech restreint et seront présentées en CoPil restreint en format séminaire.

Pilotage, animation et livrables (pour chaque mise à jour annuelle):

Pilotage

- > Une réunion de lancement de la phase de mise à jour,
- > Une réunion de restitution au CoPil restreint en fin de phase sous forme de séminaire
- > Un CoPil de restitution et validation de la phase en fin d'année.

Animation

- > 6 Ateliers thématiques (format 10/15 personnes)
- > Un événement grand public de présentation du Schéma d'Orientations Stratégiques mis à jour.

Livrables

- > Une synthèse pédagogique des ateliers thématiques,
- > Le dossier complet du Schéma d'Orientations Stratégiques mis à jour,

Délai

- > Le délai est fixé à 9 mois hors délais de validation à compter de la notification du bon de commande

Réalisation d'études préliminaires (marchés subséquents)

Ces études auront pour objet de :

- proposer une ou plusieurs solutions d'ensemble, traduisant les éléments majeurs du projet, en indiquant les délais de réalisation et examiner leur compatibilité avec l'enveloppe financière prévisionnelle retenue par le maître d'ouvrage
- vérifier la faisabilité de l'opération au regard des différentes contraintes du projet et du site

Les études réalisées au titre de ces marchés subséquents seront intégrées dans le plan d'ensemble du schéma d'orientations stratégiques.

Livrables :

- note de synthèse des propositions de (intégrant suivant les cas : principes de programmation et de conception sociale et urbaine, analyse juridique, montage financiers et opérationnels, évaluation des modalités de gestion...)
- cartes, plans ou schémas au 1/500^e avec éventuellement certains détails significatifs au 1/200^e
- pour les études relatives aux bâtiments : expression de la volumétrie d'ensemble avec éventuellement une façade significative au 1/200^e

Rédaction d'un cahier des charges d'étude complémentaire (marchés subséquents)

Le titulaire sera amené à assister le Maître d'ouvrage dans la rédaction de cahiers des charges pour des études complémentaires

Réalisation d'études de faisabilité (marchés subséquents)

Ces études auront pour objet de :

- préciser la composition générale en plan et en volume,
- vérifier la compatibilité de la solution retenue avec les contraintes du programme et du site ainsi qu'avec les différentes réglementations notamment celles relatives à l'hygiène et la sécurité
- contrôler les relations fonctionnelles des éléments du programme et leurs surfaces,
- proposer les dispositions techniques pouvant être envisagées ainsi qu'éventuellement les performances techniques à atteindre,
- préciser un calendrier de réalisation et, le cas échéant, le découpage en tranches fonctionnelles, établir une estimation provisoire du coût prévisionnel des travaux,
- pour les études relatives aux bâtiments : apprécier les volumes intérieurs et l'aspect extérieur de l'ouvrage, ainsi que les intentions de traitement des espaces d'accompagnement.

Les études réalisées seront intégrées dans le plan d'ensemble du schéma d'orientations stratégiques.

Livrables :

- plans au 1/200^e, avec certains détails significatifs au 1/100
- un calendrier de réalisation et, le cas échéant, le découpage en tranches fonctionnelles
- estimation provisoire du coût prévisionnel des travaux
- un cahier des recommandations, dans la perspective des consultations de concepteurs à réaliser par les maîtres d'ouvrages publics
-

Avis sur projet ou document en cours (bons de commande)

Il s'agira pour le prestataire de produire dans un délai maîtrisé (10 jours à compter de la notification du Bon de Commande) des notes d'analyse et d'aides à la décision (5 à 10 pages) sur des sujets d'actualités ou des projets émergents (notamment évolution législative, lancement d'appels à projet nationaux ou internationaux, initiatives locales...)

B. MISSION D'ASSISTANCE AU PILOTAGE ET DE COORDINATION DES POLITIQUES PUBLIQUES (A PRIX GLOBAL ET FORFAITAIRE)

B.1. Enjeux de la mission

Face à la complexité du projet, à la diversité des acteurs, politiques publiques, programmes préexistants et à l'interdépendance des opérations en cours et à venir, la maîtrise d'ouvrage du PPA souhaite disposer d'une assistance dédiée au Pilotage et à la Coordination des actions se déployant sur l'ensemble du périmètre du projet dans l'objectif de structurer, d'optimiser l'action publique et d'améliorer sa lisibilité pour les citoyens.

Le prestataire accompagnera le Comité Technique et le Comité de Pilotage restreints du PPA, garant de la cohérence générale du projet, de sa bonne mise en œuvre et de sa finalisation, dans le pilotage et la coordination de projets structurants et politiques publiques et de par la mise en place de méthodes et d'outils de pilotage, de suivi et d'évaluation des actions sur le périmètre, (tableau de bord, indicateurs...), la prévention et l'analyse des risques. I

Le prestataire s'appliquera particulièrement à mettre en exergue les calendriers :

- propres aux actions portées par le PPA, ses partenaires et les projets structurants (notamment études et actions PPA dont LHI, opérations SPLA-IN, LNPCA, Charte Ville-Port, Espaces publics, Tramway...)
- administratifs et instances décisionnelles des institutions partenaires, (Conseils Municipaux et Métropolitains, Conseils d'Administrations, Comités d'engagement, calendriers législatifs, votes budgétaires)
- des temps forts d'information et participation des publics, enquêtes publiques, concertations (notamment DUP, PLU-I...)

B.2. Contenu et déroulé de la mission

B.2.1. Etape 1 (Forfaitaire)

Le pilotage de la mission sera assuré par le comité technique restreint du PPA. Compte tenu de l'organisation générale du projet, la mission s'inscrira dans le processus général de développement du

projet en étroite articulation avec les actions d'élaboration du schéma d'orientations stratégique, de concertation des publics et de communication.

Le prestataire sera conduit à travailler avec les différents services des partenaires du projet, avec l'ensemble des acteurs porteurs de projets ou de politiques publiques du périmètre ainsi que leurs prestataires (notamment Euroméditerranée, SNCF/LN PCA, SOLEAM, Charte Ville-Port, Mission tramway, ANRU, ANAH,)

La mission préfigure le cadre d'intervention à terme de l'équipe projet dédiée et devra accompagner sa montée en compétences et la maîtrise des outils dans ces domaines d'intervention.

La mission se déclinera en :

Ordonnancement et planification :

- Établir le tableau de bord général sur la base d'un recollement :
 - de la comitologie propre au pilotage et à l'accompagnement technique du PPA,
 - des modalités de fonctionnement des instances partenariales,
 - des planifications de politiques publiques, d'opérations, programmes en cours ou projetées sur le périmètre en indiquant les caractéristiques, interactions, calendriers envisagés et les contraintes de chaque élément,
 - du développement du PPA au travers ses plans d'actions thématiques et transversaux, dont SPLA-IN.
- Proposer des outils adaptés pour la coordination et le suivi dans le temps du projet et des opérations (de types tableaux de bord, planning général, calendriers thématiques, fiches actions, indicateurs...)
- Participer à l'actualisation et au suivi du tableau de bord.

Analyse des risques, système d'alerte et de reporting :

- Développer dans les outils de gestion une analyse critique de l'avancement du planning général et mettre en place des modalités d'alerte et de reporting.

Coordination et animation :

- Accompagner la Métropole, qui assure le secrétariat du PPA, dans la préparation des CoPIL et Cotech du PPA, organisation, mailing, rédactions des projets de courriers et de comptes rendus,

Assistance générale au Projet Partenarial d'Aménagement (PPA) du centre ville de Marseille – 2 lots

- Accompagner la Ville de Marseille et la Métropole dans la coordination des Collèges de maîtrises d'usages et du Comité scientifique avec les CoPils,
- Fournir une expertise afin d'évaluer et d'améliorer la coordination des opérations,
- Aider à la mise en place d'outils d'information partagée (extranet de projets...),
- Définir un processus de recueil et de relances des données,
- Présenter le tableau de bord actualisé lors de revues PPA trimestrielles.

Observatoire et évaluation :

- Etablir les indicateurs d'évaluation pertinents du projet ainsi que leurs modalités de suivi,
- Assurer le reporting annuel des indicateurs,
- Faire évoluer les outils de suivi et d'évaluation en recalant si besoin les indicateurs.

Durée et déroulé de la mission

La mission d'une durée de 4 ans se déroulera en 2 étapes en étroite articulation avec le déroulé des missions du présent lot 1 « d'élaboration du schéma d'orientations stratégiques » et de sa mise à jour ainsi que de la « stratégie de concertation et de participation du public » et de sa mise en œuvre. Il devra également se coordonner avec le lot 2 « **Création visuelle et conception graphique des supports d'information et de communication** »

La réalisation de l'étape 1 de la mission d'assistance au pilotage et coordination des politiques publiques est concomitante à la mission d'élaboration du schéma d'orientations stratégiques

Ainsi, les phases 1 et 2 seront lancées simultanément.

Etape 1 :

Phase 1 : Présentation de la version de travail initiale des outils de pilotage de pilotage, du tableau de bord général ainsi que des indicateurs de suivi et d'évaluation. (V0)

Phase 2 : Présentation de la version de travail intermédiaire des outils de pilotage, du tableau de bord général ainsi que des indicateurs de suivi et d'évaluation. (V1)

> Le délai est fixé à 6 mois hors délais de validation à compter de la date prescrite par l'ordre de service de démarrage.

Phase 3 : Présentation de la version définitive des outils de pilotage, du tableau de bord général ainsi que des indicateurs de suivi et d'évaluation.

> Le délai est fixé à 4 mois hors délais de validation à compter de la date prescrite dans l'ordre de service de démarrage.

Pilotage, animation et livrables :

- Le recueil de données du territoire et les entretiens qualitatifs (26U) seront mutualisés avec les autres éléments de mission.
- Une note méthodologique générale est attendue au lancement de l'étape 1 précisant les modalités d'intervention des 3 missions du lot1 ainsi qu'une note de cadrage spécifique à la mission.

Pour chacune des phases :

Pilotage

- > Une réunion de lancement de phase,
- > 2 comités techniques restreints de cadrage et d'avancement,
- > Une réunion de restitution au CoPil restreint en fin de phase sous forme de séminaire
- > Un CoPil de restitution et validation de la phase 2

Animation

- > 4 réunions de travail,
- > 4 ateliers de travail (format 10/15 personnes)
- > Un atelier de restitution aux services techniques

Livrables

- > Les comptes rendus d'entretiens,
- > Une synthèse pédagogique des ateliers thématiques,
- > Le dossier complet du tableau de bord et outils dont une note de cadrage générale mise à jour,
- > Une note d'évaluation des indicateurs.

L'ensemble des documents remis par le prestataire devra être compatible avec le matériel informatique du maître d'ouvrage (Word, Excel version 2007, Power point, Autocad, Acrobat Reader, cartographies et schémas sous format JPEG et PDF). Chaque document sera remis sous forme papier (dont 1 reproductible), et sur support numérique. Les logiciels utilisés pour l'élaboration des plannings devront offrir la possibilité d'échanges de données et devront être compatibles avec les outils bureautiques. Les tâches seront codifiées pour permettre des sélections ou des tris selon des critères à établir. Ces plannings seront sous format A3 ou A0.

Durant toute la durée du marché, le prestataire devra contribuer à alimenter les supports d'information et de communication du projet.

Les supports d'information et de communication du projet (papier et numérique) seront conçus par le prestataire « communication » attributaire du Lot 2 du présent marché avec le concours de la Ville et de la Métropole. Le prestataire contribuera avec les intervenants des missions de Schéma d'Orientations stratégiques et de Stratégie et mise en œuvre de la concertation, à identifier les informations qui devront figurer dans ces supports. Il proposera du contenu pour alimenter ces supports.

B.2.2. Etape 2 (à bons de commande et subséquents)

Mission de mise à jour trimestrielle des documents cadres

La mise à jour du tableau de bord s'effectuera annuellement et fera l'objet d'une présentation en CoPil.

Elle donnera lieu à des versions intermédiaires dites de travail trimestrielles afin d'intégrer les évolutions du projet général et des projets portés par des tiers au plan stratégique comme au plan opérationnel.

Les versions intermédiaires seront structurées par des réunions de travail avec le CoTech restreint et seront présentées en CoPil restreint en format séminaire.

Conformément au rythme trimestriel souhaité pour garantir l'efficacité du dispositif, ces mises à jour devront être conduites dans un délai de 3 mois hors validation à compter de la notification du bon de commande.

C. MISSION CONCEPTION ET ANIMATION D'UN DISPOSITIF D'INFORMATION ET DE PARTICIPATION

C.1. Enjeux de la mission

La mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage Conception et animation d'un dispositif d'information et de participation du Projet partenarial d'aménagement (PPA) poursuit comme principaux objectifs :

- Établir une stratégie d'association des habitants et usagers cohérente et coordonnées des politiques publiques et projets développés sur le périmètre et à toutes les échelles et aux différentes temporalités ;
- Créer les conditions d'un **dialogue continu** tout au long du projet, et gérer notamment les "temps creux" de la concertation ;
- Faciliter l'expression des besoins et des attentes de l'ensemble des habitants, usagers et acteurs locaux, et l'instauration d'espaces de débat pour construire et enrichir le projet ;
- Favoriser la **participation la plus large possible** et assurer le lien avec les habitants/usagers peu ou pas représentés dans les instances locales ;

Il s'agit de :

- Proposer un **dispositif d'information et de participation adapté** au contexte, aux actualités du projet et évolutif suivant les différents temps du projet, les objets et échelles concernées ;
- **Mettre en œuvre et animer les démarches participatives** composant ce dispositif, avec l'ensemble des parties prenantes du renouvellement des quartiers concernés ;
- **Articuler le dispositif** avec les autres dispositifs d'échanges, d'information, de concertation et de co-construction à l'œuvre sur ce territoire ;
- Permettre une **information large** et adaptée aux divers publics sur le projet
- **Accompagner les initiatives locales** qui concourent au projet de renouvellement urbain et au développement des quartiers.

La mission porte en premier lieu sur le PPA et les opérations d'aménagement qui le constituent, en cours ou à venir sur le périmètre contractualisé, mais pourra également être mobilisée sur les champs liés qui concourent au développement du projet urbain et social.

Il s'agira de développer les actions adéquates d'information/sensibilisation /formation/consultation/concertation/co-construction sur le projet urbain en général, de sa

conception à sa mise en œuvre, en incluant les opérations et actions d'accompagnement que la Métropole et la Ville de Marseille développent sur les quartiers (emploi, insertion, mobilité, etc.).

Les autres maîtres d'ouvrage, et opérateurs, notamment la SPLA IN, porteront leurs propres démarches de concertation sur les sujets relevant de leur compétence et responsabilité, y compris au regard du cadre réglementaire, **et devront inscrire ces actions dans le cadre général défini par la présente mission.**

Il appartiendra par conséquent au prestataire d'accompagner ces maîtres d'ouvrages dans la définition de leurs actions, et de contribuer à leur bonne articulation avec le dispositif général retenu pour le PPA, en s'assurant de la cohérence – sur le fond comme sur la forme – avec celui-ci.

A cette fin, le titulaire assurera la **coordination de ces actions** dans un souci de mise en cohérence des démarches participatives. Il pourra être force de proposition et jouer un rôle de conseil et appui méthodologique pour alimenter, pour ces partenaires, l'inscription de leurs actions dans la stratégie globale de concertation.

C.2. Contenu et déroulé de la mission

Le titulaire aura en charge la mise en œuvre du dispositif de concertation.

Il devra :

- Appuyer la Métropole, la Ville de Marseille et les maîtres d'ouvrages dans la mise en place d'instances participatives du projet urbain ;
- Structurer les échanges avec l'ensemble des parties prenantes agissant sur le périmètre dans le cadre de politiques publiques ou projets structurants ;
- Assurer le lien avec les habitants/usagers peu ou pas représentés dans les instances locales
- Partager les éléments constituant le projet avec un public large, informer de façon pédagogique sur le projet urbain, ses acteurs, son calendrier ;
- Organiser, animer et restituer les séquences de dialogue (de type ateliers, balades, forums...) sur les sujets définis avec les maîtres d'ouvrage et les représentants des acteurs locaux ;
- Assurer l'animation de la maison du projet.

Le contenu de ces missions est détaillé comme suit :

C.2.1. Etape 1 (Forfaitaire)

Les phases 1 et 2 seront lancées simultanément après notification du marché au titulaire

C.2.1.1. Phase 1 : Bilan de positionnement et élaboration de la stratégie et du plan d'actions du dispositif d'information et de participation

La mission visera à prendre connaissance et à analyser le contexte, l'état d'avancement du projet, les acteurs du territoire et leurs positionnements et à concevoir à partir de cette analyse une approche et un dispositif adapté pour mener la participation des habitants et acteurs locaux, l'information des publics, et les actions de concertation.

Ce dispositif devra être évolutif de manière à s'adapter aux différentes étapes de la vie du Projet et à ses possibles évolutions dans le temps.

Il s'agira notamment de pouvoir répondre aux questions suivantes :

- Quel positionnement, quels messages porter ?
- Quels publics cibles ? Comment les mobiliser ? Comment sensibiliser la population du quartier, le grand public ? Quel rôle du conseil citoyen et du collège des maîtrises d'usages et comment accompagner et entretenir sa dynamique ?
- Sur quels sujets/périmètre concerter ? Quels seront les objets de la concertation retenus à l'échelle du programme ? Quels seront les niveaux de concertation pour les différentes politiques qui accompagne sa mise en œuvre ?
- Quel degré d'implication des habitants ? Quelles attentes ?
- Comment gérer le temps long du projet, les périodes de creux ? et maintenir la dynamique de construction partenariale et l'implication ?
- Comment traduire le projet, ses enjeux auprès des habitants pour qu'ils soient compréhensibles ?
- Comment donner envie au public de participer à la concertation ?
- Comment traiter les contributions ? Quelles modalités de retour aux habitants ?
- Quels outils de concertation/information/de médiation mobiliser ?
- Quelles méthodes d'animation employer ?
- Quelle organisation adopter ? Quels partenariats renforcer ou nouer ? etc.

La mission consistera donc en :

- La prise de connaissance des dispositifs existants et des documents décrivant le projet et la concertation
- Des entretiens ou réunions avec les parties prenantes (tous les acteurs du projet et porteurs de politiques publiques agissant sur le périmètre): MOAs, MOEs, Maîtres d'Usages, partenaires institutionnels et élus)
- La conception du dispositif en fonction des acteurs en place et du type d'opération, modalités de relation et d'implication des acteurs. Il s'agira de proposer des actions différenciées en fonction de la nature des actions à déployer : information/sensibilisation/formation/consultation/concertation/co-construction. Ce dispositif pourra se traduire par une « charte de la participation dans le cadre du PPA », élaborée notamment en lien avec le collège des maîtrises d'usages.
- Les démarches d'urbanisme transitoires pourront être identifiées dans ce cadre. Elles devront dès lors faire l'objet de propositions coordonnées avec le déploiement opérationnel du schéma d'orientations stratégiques et spatialisées.

Il s'agira également de conseiller les maîtres d'ouvrage dans la mise en œuvre de leurs propres actions de concertation, et de procéder à la structuration d'un agenda de la démarche (temps prévus, publics ciblés, objectifs de chaque temps).

Une note de cadrage est attendue au lancement de la mission afin de mettre en œuvre avant le début de l'été une première concertation du public sur les grands enjeux du projet concomitamment à l'élaboration de la VO du schéma d'orientations stratégiques et spatialisées. Le bilan de cette première concertation alimentera l'établissement de la V1 du document cadre.

Une seconde phase de concertation sous forme d'ateliers thématiques sera lancée sur la base de cette V1 afin d'aboutir en fin d'année à l'établissement d'un Schéma d'Orientation stratégiques et spatialisées partagé qui fera l'objet d'une restitution au public en début 2023.

L'ensemble du dispositif devra s'articuler étroitement avec les missions du prestataires du lot 2 : « Création visuelle et conception graphique des supports d'information et de communication du PPA »

Pilotage, animation et livrables :

Pilotage

- Une réunion de lancement de la mission,
- Une réunion de présentation de la mission au CoPil restreint et au CoPil,
- Plusieurs comités techniques restreints de cadrage et d'avancement à raison de 2 comités mensuels à minima,

Assistance générale au Projet Partenarial d'Aménagement (PPA) du centre ville de Marseille – 2 lots

- Un comité technique élargi,
- Une réunion de restitution au CoPil restreint en fin de phase1 sous forme de séminaire
- Un CoPil de restitution et validation de la phase 1.

Animation

- 26 entretiens avec les acteurs clé du territoire, répartis entre les phases 1 et 2, liste indicative au stade de la consultation: 6 élus Ville, 3 élus Métropole, Préfet, DDTM/ANRU/ANAH/ABF, Euroméditerranée, EPF, Euromed, Métropole services Habitat/ RU/Eco/Mobilité/Espaces Publics/Mission Metro-Tram/Foncier/Politique de la Ville, Caisse des Dépôts, ARHLM, SNCF, SOLEAM, SPLA-IN, Urbanis, Marseille Habitat, Collège des maîtrises d'usages, Comité scientifique, CCI, GPMM, FPI."
- Une concertation publique sur les grands enjeux du périmètre
- 4 ateliers thématiques (format 10/15 personnes) dont 2 spécifiquement avec les Collège des maîtrises d'usages et le Comité scientifique. Un représentant du collège des maîtrises d'usages sera invité systématiquement à toute occasion/événement de concertation.
- Un séminaire de présentation de l'analyse croisée et de synthèse des enjeux.
- Toute autre modalité de concertation partenariale possible, adaptée et justifiée.

Livrables

- Les comptes rendu des entretiens qualitatifs,
- Une synthèse pédagogique des ateliers thématiques,
- L'organisation d'une concertation publique et son bilan, éventuellement sous forme de « cahier des propositions habitants »
- Un dossier complet comprenant la synthèse d'état des lieux et d'expression des enjeux et objectifs, plan d'action des dispositifs d'information et de participation, comprenant l'agenda de la démarche
- Les comptes rendus des ateliers de travail.

Délais

Le délai est fixé à 6 mois hors délais de validation à compter de la date prescrite par l'ordre de service de démarrage.

C.2.1.2. Phase 2 : Mise en œuvre du dispositif d'information-concertation-participation-co-construction

La présente mission correspond à une mission socle annuelle de fonctionnement du dispositif d'information-concertation-participation-co-construction comprenant l'ensemble des missions de base qui permettent de faire fonctionner le dispositif pour une année.

Les phases 1 et 2 pourront se chevaucher en année 1 du marché.

Ces missions sont les suivantes :

Conseil

Le prestataire aura un rôle de conseil aux porteurs de projets et aux maîtres d'ouvrages des opérations qui le composent pour les accompagner dans leurs échanges avec les acteurs locaux et les habitants. Il s'agira d'adapter la stratégie à des situations données, et de conseiller le maître d'ouvrage sur les éléments à concerter, la manière d'informer et de sensibiliser au projet, de favoriser le caractère partenarial du projet.

Temps d'information sur site

Il pourra s'agir de permanences ou de participations à des réunions partenaires et acteurs locaux, ou de la participation à des événements de quartier, cafés chantiers, etc.

Le prestataire proposera une méthodologie, des types de permanence, pour favoriser l'information et la participation du plus grand nombre, qui pourra être ajustée dans le plan d'action discuté annuellement.

(prévoir 20 demi-journée par an)

Ateliers de concertation ou collège des maîtrises d'usages

Il pourra s'agir soit d'ateliers dédié au travail de concertation sur un sujet ou une opération particulière, soit du collège des maîtrises d'usages destiné à échanger de manière plus globale et transversale avec les acteurs locaux.

Pour chaque séance, le titulaire sera chargé d'assurer :

- la préparation : élaboration de la méthode, des outils et supports, organisation logistique, invitation et mobilisation des participants. Le titulaire réalisera les supports de communication de la réunion et assurera leur diffusion ;
- l'animation de la séance;
- la restitution des échanges (rédaction et diffusion des comptes-rendus).

(prévoir 10 ateliers par an)

Suivi du projet urbain et coordination des actions de participation

Cette mission comprend 3 pans :

- Présence et participation réunions de pilotage du PPA et projet NPNRU : réunion équipe projet, COTECH, COPIL, réunions avec la Maîtrise d'œuvre *(prévoir 10 par an)*
- Coordination des actions de participation : échanges avec les porteurs de ces actions, prises de contact afin d'être tenu informée, et recollement de l'information dans le tableau de bord général,
- Mise à jour de l'agenda de la démarche de participation.

Développer et alimenter des supports d'information ou pédagogiques

Des supports d'information sur les opérations qui composent le projet seront développés par le titulaire en partenariat avec le maître d'ouvrage, valorisant et racontant les démarches participatives menées via des supports variés et créatifs : reportages photos, expositions, vidéos, etc.

Il sera demandé au prestataire des échanges réguliers avec le prestataire du lot 2 en charge de la conception de l'identité graphique et des gabarits des supports d'information. Le prestataire s'engage à respecter les recommandations d'utilisation de la marque et pourra proposer régulièrement de nouveaux formats pour faire vivre la communication et l'univers graphique du projet.

Durant toute la durée du marché, le prestataire devra contribuer à alimenter les supports de communication institutionnels.

Les supports de communication institutionnelle du projet (papier et numérique) seront conçus par prestataire « communication » attributaire du Lot 2 du présent marché avec le concours de la Métropole et la Ville. Le prestataire contribuera avec les intervenants des missions Schéma d'Orientations Stratégiques et d'assistance au pilotage et à la coordination, à identifier les informations qui devront figurer dans ces supports, en particulier pour faire état du dispositif de concertation et valoriser les actions locales. Il sera force de propositions et contribuera à l'élaboration du contenu de ces outils de communication, notamment sur les informations relatives à la participation. Il proposera et développera par contre les supports nécessaires pour l'information des publics des quartiers concernés dans le respect de la charte graphique dédiée au projet et découlant du lot 2.

(Prévoir la création de 4 supports d'information par an, et la rédaction de 10 articles (1500 signes) par an sur des sujets particuliers relatifs à la concertation et la participation pour alimenter les différents supports de communication)

Rédaction du bilan des actions écoulées dans l'année

Il est demandé au prestataire d'alimenter un tableau de bord pour l'ensemble des actions menées sur le territoire. Les actions menées pouvant relever de l'ensemble des missions développées dans le présent marché.

L'alimentation de cet outil permettra au prestataire de rédiger un bilan annuel synthétique des actions réalisées :

- Type de mission réalisées : objectifs et enjeux
- Récapitulatif des actions menées passées (dates permanences et/ou réunions, objet des ateliers, nombre de personnes rencontrées en permanence/ateliers etc.) et bilan (acquis et pistes d'amélioration)
- Bilan de la mobilisation des habitants et des acteurs locaux notamment par rapport au NPNRU
- Proposition de sujets à traiter permettant d'améliorer la participation et la mobilisation locale
- Bilan de l'information : publics touchés, nombres de supports distribués, nombre de consultations en ligne.

C.2.2. Etape 2 (à bons de commande)

- **Mission Animation d'une maison du projet**

Le titulaire sera chargé d'animer, sur des durées à préciser, la maison du projet. Avec :

- Des temps de permanences pour recevoir le public et délivrer un premier niveau d'information sur le projet (tâches minimums : recueil des demandes et questions, orientation du public, informations sur le projet et le processus participatif, compte rendu aux partenaires des permanences) ;
- Des temps d'animation pour faire vivre cet espace du projet et en faire un outil attractif pour un public large et utile au processus de participation ;
- La coordination entre les différentes permanences et temps d'animations réalisés par les partenaires, le suivi du planning.
- Les horaires d'ouvertures seront choisis en fonction des attentes et pourront intégrer des soirées ou des samedis.

Pour l'ensemble de ces missions, il est compris :

- Le relais d'information pour permettre la mobilisation des acteurs locaux et des habitants
- L'organisation logistique pour permettre l'accueil du lieu de permanence
- L'animation de la permanence
- La rédaction et la diffusion d'un compte rendu pour chaque permanence
- L'animation pourra se faire dans une maison mobile ou dans une maison fixe. Dans le cas d'une maison mobile, il est estimé l'animation de deux demi-journées par semaine, dans le cas d'une maison fixe il pourra être commandé jusqu'à 8 demi-journées par semaine sur les périodes d'activités.

Mission Elaboration et animation d'un atelier thématique

Organisation et animation d'Atelier de concertation/participation, comprenant :

- La préparation de l'atelier : élaboration d'outils et fournitures de supports
- L'organisation logistique de l'atelier
- L'identification et mobilisation des participants et des personnes ressources (divers relais d'information)
- L'animation de l'atelier
- La traduction et la formalisation des retours des ateliers et des propositions vers les maîtres d'ouvrage. Le prestataire assure la production des supports d'animation puis de restitution de ces propositions avec des formats adaptés (notes, schémas, présentations illustrées ...)
- La diffusion directe des restitutions et compte-rendus aux partenaires

Mission Organisation et animation d'une réunion publique

Le titulaire sera chargé d'organiser et d'animer une réunion ouverte au public et destinée à permettre l'information sur le projet et les échanges avec les élus impliqués. Il s'agira de :

- Accompagner la Maîtrise d'Ouvrage pour border les enjeux de la réunion, en concevoir le déroulement et les modalités d'animation, et préparer le support de présentation.
- Assurer l'animation de la réunion, l'accueil en salle, la modération de la séance
- Créer et diffuser l'annonce de la tenue de la réunion

Assistance générale au Projet Partenarial d'Aménagement (PPA) du centre ville de Marseille – 2 lots

- Assurer l'organisation logistique, les échanges avec le responsable de la salle, l'équipement matériel, les éléments nécessaires à l'accueil des publics dans de bonnes conditions
- Rédiger le compte-rendu de la réunion

Mission Accompagnement des acteurs locaux, développement du pouvoir d'agir, appui à la structuration des acteurs investis (à bon de commande)

Accompagnement des acteurs locaux souhaitant s'investir dans des projets qui participent à la réussite du projet global et au développement du territoire, de manière complémentaire à l'accompagnement de ces projets par la Politique de la Ville. Pour favoriser le développement des initiatives locales, la concrétisation des projets locaux (par exemple : équipement associatif, épicerie solidaire, espace prévention, tiers lieux ...)

Il s'agira de proposer un accompagnement adapté au projet porté, de type formation, aide à l'organisation et à la recherche de financements, appui à la production de supports, ou d'aide à la définition du modèle (administratif, juridique, financier).

Une compétence en développement local sera recherchée pour cette mission.

Mission correspondant à 3 journées d'accompagnement

Livrables :

Plusieurs formes de rendus seront requis :

- Compte-rendu de réunions ou d'atelier
- Synthèse ou Bilan de la participation
- Note méthodologique
- Annuaire des personnes associées (dans le respect du règlement en vigueur RGPD)
- Contenu et mise en page de supports de présentation et de communication
- Photographies ou vidéos

Les éléments seront rendus sous format informatique, sous format pdf et sous format modifiable.

5. LOT 2 : CREATION VISUELLE ET CONCEPTION GRAPHIQUE DES SUPPORTS D'INFORMATION ET DE COMMUNICATION DU PPA

Ce lot se compose de plusieurs missions très liées au lot 1 pour définir un nom, un univers graphique et une stratégie de communication pour accompagner la démarche de projet du projet partenarial d'aménagement et sa mise en œuvre à court et long terme :

Ces missions se déroulent sur une durée de 4 ans à compter de la notification du marché au titulaire et se décomposent en 2 étapes

- Etape 1 : Établissement d'une stratégie, aide à la définition d'un nom du projet et création d'un univers graphique
 - A prix global et forfaitaire
 - Durée 3 mois hors délais de validation à compter de la notification de l'ordre de service
- Etape 2 : Suivi, rédaction et conception graphique des supports, impression, information digitale, production cartographique, reportages photos
 - A bons de commande
 - à prix global et forfaitaire

Les trois missions A, B et C seront lancés simultanément après notification du marché au titulaire à compter de la notification de l'Ordre de service.

Une séance de présentation de la méthodologie générale proposée par le titulaire sera organisée dans le cadre d'un Comité de Pilotage restreint ad-hoc.

La propriété intellectuelle de l'ensemble des éléments produits en terme de communication (notamment nom, logos, supports...) sera cédée au groupement de commande, et les fichiers source devront être transmis aux partenaires.

A. RÉDACTION D'UNE NOTE D'ORIENTATION STRATÉGIQUE

Etape 1 – à prix global et forfaitaire

Le prestataire produira une note initiale d'orientation stratégique de la communication de projet du PPA.

A partir d'une analyse des visuels et documents du PPA et des partenaires existants, et des attentes et les besoins en terme de valeurs et de positionnement et leur traduction graphique, celle-ci énoncera notamment les conditions de l'articulation du positionnement du projet avec les porteurs de projet et les partenaires institutionnels.

Elle s'attachera également à considérer les différentes cibles potentielles de communication au sein de la sphère publique locale et nationale (institutionnels, politiques, tutelles), de la sphère parapublique et privée (bailleurs, aménageurs, promoteurs, maîtres d'œuvre), de la société civile (monde associatif, habitants des quartiers concernés ou non), des observateurs extérieurs et des médias.

Cette « copy-stratégie » détaillera de manière synthétique ce que l'agence se propose de faire ou développer en faveur du concept du projet : compréhension des cibles, positionnement à adopter, partis pris stratégiques, principes créatifs, promesse, tonalités, nature des documents ou des supports à développer, y compris au niveau digital, etc.

Le prestataire soumettra cette note au comité de pilotage du PPA pour validation et fournira autant de versions corrigées que nécessaire, dans la limite de 3 versions.

Etape 2 – à prix global et forfaitaire

Le prestataire délivrera les conseils favorisant la mise en œuvre de cette vision d'ensemble, notamment à travers des préconisations d'actions, tout en intégrant les évolutions conjoncturelles ou contextuelles propres à en modifier le sens.

Ce plan opérationnel (stratégie des moyens, messages et supports avec un calendrier optimisé, etc.) sera présenté lors d'une réunion.

Pilotage, animation et livrables pour les étapes 1 et 2

Pilotage

Afin de répondre aux attentes des partenaires de projet, le prestataire devra organiser :

> Une réunion de lancement de la mission,

- > Une réunion de présentation de la mission au CoPil restreint
- > Des comités techniques restreints de cadrage et d'avancement à raison d'un comité bi -mensuel, (4U)
- > Une réunion de restitution et validation au CoPil restreint en fin de phase 2 sous forme de séminaire

Animation

7 entretiens avec les acteurs du territoire

1 élu Ville, 1 élu Métropole, le Préfet ; les Services communication de la ville, de la Métropole, de la Préfecture, un représentant du collège des maîtrises d'usages

Des échanges réguliers devront être organisés avec le mandataire du Lot 1 et notamment le prestataire en charge du dispositif d'information et de participation.

Ponctuellement, le prestataire apportera, en prolongement de ce cadrage stratégique, des conseils portant sur la communication des différentes opérations conduites dans le cadre du PPA, notamment celles considérées comme majeures ou celles pouvant présenter des enjeux de communication ou de médiatisation particuliers.

L'ensemble des conseils délivrés feront l'objet de notes synthétiques établies sur proposition du prestataire ou à la demande de comité de pilotage restreint du PPA dans la limite d'une par mois.

Cette mission fera l'objet de bons de commande

B. PROPOSITION D'UN NOM DU PROJET

Mission à prix global et forfaitaire

Le Projet Partenarial d'Aménagement est un nom technique.

Il est demandé au prestataire de proposer un nom pour le projet urbain qui permette une meilleure appropriation du projet par les habitants, et qui symbolise l'action publique partenariale et l'enjeu de co-construction avec les acteurs locaux et les habitants.

Cette mission sera à mener en étroite collaboration avec le titulaire du LOT 1, dans le cadre de sa mission conception et de l'animation du dispositif d'information et de participation du PPA

Trois propositions minimum sont attendues et soumis à l'arbitrage du comité de pilotage restreint avec la possibilité d'associer un représentant du collège des maîtrises d'usage

C. CONCEPTION D'UN UNIVERS GRAPHIQUE

- **Il est demandé au prestataire d'élaborer un univers graphique qui permette d'identifier la démarche de projet et la communication et l'information liées aux opérations mises en œuvres dans le cadre du projet**

Cet univers graphique déclinera les éléments suivants :

- un logotype signature épuré,
- des éléments graphiques sur des supports types,
- code couleur et typo
- une déclinaison du logo pour une utilisation par les concessionnaires et maîtres d'ouvrages

Trois propositions minimum sont attendues pour le logo et l'univers graphique qui seront soumis à l'arbitrage du comité de pilotage restreint avec la possibilité d'associer un représentant du collège des maîtrises d'usage

L'univers graphique sera ensuite décliné avec

- la conception de gabarits de supports d'information : flyers, affiches, supports numériques, supports administratifs (diaporama, compte-rendu, bilan), invitations, panneaux et signalétiques chantier)
- la création d'une cartographie graphique du périmètre du PPA, faisant apparaître des points de repères et éléments remarquables en vue de faciliter une représentation spatiale et graphique du projet. Cette cartographie pourra évoluer en fonction des besoins pour zoomer sur des secteurs à enjeux ou pour des thématiques particulières. Cette carte prévoit une localisation schématique du périmètre du PPA à l'échelle de Marseille et de la Métropole. Cette carte s'inscrit dans l'univers graphique défini préalablement.

L'univers graphique sera formalisé en une version numérique complète pour le PPA intégrant l'ensemble des productions : l'explication de la marque et ses déclinaisons, les informations et cas d'applications concrets.

Elle sera livrée au format PDF et Illustrator et imprimée en 10 exemplaires.

° **Un « guide de communication pratique de la marque »**, synthétique, illustré et facilement compréhensible par les partenaires du PPA sera également réalisé.

Cette mission est à prix global et forfaitaire

D. PILOTAGE DE PROJET

Le prestataire assurera une mission de pilotage de projet avec un référent identifié qui inclut à minima des liens avec les attributaires du lot 1 et une réunion mensuelle de coordination avec les référents communication du comité technique restreint du PPA.

E. RÉDACTION ET CONCEPTION GRAPHIQUE DES SUPPORTS DE COMMUNICATION

Cette mission sera traitée en bon de commande, et que cela peut concerner de la rédaction de contenus print et/ou digitaux.

Pour chaque commande, seront fourni au titulaire :

- une courte note de cadrage/ brief comprenant la description du travail à fournir et le(s) livrable(s) attendu(s),
- un planning de réalisation discuté préalablement avec lui (notamment délai de conception, de rédaction des textes, d'exécution graphique,)
- le circuit de validation (notamment noms des référents, nombre d'aller-retours pour les corrections...).

Rédaction/ré-écriture :

- **Le prestataire produira l'ensemble des textes des supports conçus dans le cadre du présent marché.**

Nature des supports concernés :

- des textes destinés à une communication de proximité (habitants)
- des textes destinés à une communication institutionnelle (notamment élus, partenaires, professionnels...)
- des brèves pour les supports numériques à savoir, réseaux sociaux, newsletter et ou pages et articles du site internet.

Il s'attachera pour cela, à partir des éléments fournis par différentes sources (notamment les porteurs de projets, les urbanistes, le prestataire en charge de la concertation, les maîtres d'ouvrage, les

partenaires...) à produire des messages accessibles à tous, en utilisant un vocabulaire approprié, bannissant le jargon technique et privilégiant un langage informatif, clair et précis.

- **Il aura également un rôle de conseil en matière de ligne rédactionnelle auprès du maître d'ouvrage et effectuera de la réécriture de textes existants.**

L'ensemble des textes commandés seront soumis à la validation du comité de pilotage du PPA avant mise en page.

Conception graphique des supports de com :

Le prestataire se conformera à la charte graphique définie.

- **Conception de supports de communication adaptés aux messages et aux publics concernés (habitants, élus, professionnels acteurs de la ville, partenaires institutionnels, médias, grand public) comme :**
 - Dépliants, plaquettes ou brochures institutionnelles
 - Dépliants, plaquettes ou brochures thématiques
 - Lettres du projet ou Journaux périodiques
 - Fiches de présentation des secteurs de projets
 - Cartographies, plans, illustrations (avec mises à jour en fonction des évolutions de projets) pouvant être montés sous forme de panneaux
 - Info chantier
 - Panneaux et signalétique de chantiers
 - Panneaux d'exposition
 - Diaporamas (pour l'animation de réunions avec les partenaires ou de réunions publiques)
 - Affiches et flyers (par exemple annonce de réunion publique, information sur des chantiers en cours...)
 - Invitations (par exemple manifestations, expositions, événementiels...)
 - Habillage et design graphique de maison du projet et signalétique associée

Pour chaque type de supports, le prestataire prendra en charge la conception des maquettes dans le respect de l'identité visuelle et de la charte graphique du PPA.

- **Adaptation d'éléments cartographiques, plans ou dessins fournis, afin de les adapter aux supports et au niveau de communication recherché**, notamment pour un public non-initié à la lecture de plans ou de cartes.

La représentation graphique des projets urbains étant une composante importante de la communication du PPA, il sera porté une attention particulière à cet aspect.

- **Traitement des images fournies par le Ville de Marseille et la Métropole pour l'illustration des supports réalisés dans le cadre du présent marché.**

A noter :

Pour plus de souplesse et de réactivité pour l'édition de supports d'information lié à l'animation de la participation, il pourra :

- confier des gabarits de support d'information au prestataire en charge des dispositifs de participation : notamment affiches, flyer, agenda, invitation....
- céder ses maquettes qui seront déclinés en interne dans les services

Le prestataire soumettra l'ensemble des projets de maquettes au comité de pilotage du PPA pour validation et fournira autant de versions corrigées que nécessaire, dans la limite de 5 versions du bon-à-tirer.

F. IMPRESSION ET LIVRAISON DES SUPPORTS DE COMMUNICATION

Les supports fabriqués seront proposés en matériaux et démarche écoresponsable.

Le prestataire précisera sa démarche en ce sens.

Cette prestation correspond à :

- la fabrication des supports print et à la signalétique,
- l'impression et la livraison aux supports de diffusion sous le format et selon les spécificités qu'ils demandent.

Le titulaire s'engage à livrer les éléments directement auprès des points identifiés et à coordonner la livraison avec les interlocuteurs de ces points de diffusion (notamment identification des modalités, négociation des délais ...).

G. INFORMATION DIGITALE

Création d'un site internet dédié au projet

Le prestataire aura la charge de :

- la définition du cahier des charges fonctionnelles et techniques sur la base d'un brief du comité de pilotage du PPA : élaboration du document permettant d'identifier, prévoir et définir l'intégralité des fonctionnalités de la plateforme numérique et leur traduction technique,
- la conception, proposition d'arborescence du site, incluant un « design responsive ». propositions de rubriques, de types de contenus, de principes de navigation, d'animation.
- la conception graphique : création, sur la base d'éléments existants (charte graphique print), d'une page d'accueil et déclinaison de 5 à 8 gabarits
- le développement front office, réalisation et mise en ligne du site
- la création et développement d'un back office : développement et mise en ligne d'un outil de mise à jour de contenus d'un site, incluant la livraison de l'outil et le tutoriel de prise en main
- la réception et la mise en ligne
- la mise à jour des contenus : l'écriture et la réécriture des textes pour le web, visuels
- l'intégration des contenus : saisie des contenus dans l'outil de back office
- la maintenance technique - base mensuelle
- l'hébergement- base mensuelle
- la sauvegarde du site et des données
- la conception du gabarit de la newsletter

Création d'une page dédiée sur les réseaux sociaux

Pour plus de souplesse et de réactivité dans l'information et l'animation de la participation, une page dédiée sur les réseaux sociaux (à déterminer en fonction des préconisations de communication validées) sera créée. L'animation sera confiée au prestataire en charge de l'animation du dispositif d'animation de la participation.

H. PRODUCTION DE CARTOGRAPHIES ET DESSINS 2D/3D

Le prestataire aura pour mission la mise en forme de la représentation graphique des projets à partir des éléments techniques fournis par l'équipe de PPA ou ses prestataires :

- textes, tableurs
- infographies
- textes illustrés
- plans d'urbanisme ou d'architecture
- schémas, perspectives, croquis
- photographies diverses, dont photos aérienne

La prestation inclut notamment la compilation et la synthèse de documents disparates ou fragmentaires (par exemple : formalisation d'un plan masse général à partir de différents projets émanant de sources diverses, traduction graphique de projets d'aménagements à partir de photos aériennes...).

Le savoir-faire attendu porte aussi bien sur le maniement des outils informatiques que sur le conseil et la créativité en matière de cartographie et représentation de projets urbains (clarté des messages, impact visuel, esthétique, cohérence d'ensemble entre les visuels produits).

A noter :

Liste des logiciels à maîtriser :

traitement photo (Photoshop ou équivalent)

mise en page (In Design ou équivalent)

dessin vectoriel (Illustrator ou équivalent)

image 3D (Sketchup ou équivalent)

plans (Autocad ou équivalent)

° Le prestataire devra aussi pouvoir produire des esquisses et représentations plus subjectives et maîtriser les techniques du dessin et de la couleur (aquarelle par exemple).

I. REPORTAGES PHOTOS ET GESTION DE DROITS

Selon les besoins, il sera demandé au prestataire, différents types de prises de vue :

- Sur l'avancement des projets et des chantiers : des bâtiments et des travaux (démolitions, réhabilitations, constructions, logements, aménagement des infrastructures et équipements). A partir, notamment, de plusieurs points fixes, afin de montrer les mutations et évolutions des quartiers.
- La mise en avant de construction ou réhabilitation proposant un concept architectural original

- Des scènes de vie et des portraits d'habitants et des acteurs locaux (associations notamment), afin de présenter la vie des quartiers.
- Des réunions et événements par exemple réunions publiques avec les élus, réunions d'information avec les habitants, inaugurations de site et équipements, signatures officielles de convention, fêtes de quartier, réunions de concertation....

Ces prises de vue seront destinées à illustrer des articles à paraître dans les différents supports d'information sur le PPA (journaux de projet, site internet...)

- **Il est également demandé au prestataire de réaliser le suivi des autorisations et droits à l'image avec les habitants et autres acteurs locaux et de les transmettre aux services communication de la Ville et de la Métropole.**

Un minimum de 10 photos par type de prise de vue est demandé.

Les reportages photographiques se dérouleront essentiellement sur le périmètre du PPA à Marseille. Quelques prestations pourront être réalisées hors de ce territoire. Le prestataire pourra être amené à travailler le week-end, en soirée, et tôt le matin.

Pour information, le nombre d'événements et des besoins en prises de vue annuels peuvent-être de l'ordre d'une trentaine de reportage ; ce chiffre n'est pas contractuel et ne représente pas le nombre de jours de prestation.

Les photos devront être remises sous format numérique en JPEG, haute définition (300dpi), et transmises par voie numérique.

Les photos seront numérotées et datées.

Chaque numéro renverra à une légende.

Toutes ces légendes seront rassemblées sur un document papier et sur un fichier numérique.

Chaque photographie comprendra les éléments d'identification suivants :

- Nom du photographe et copyright
- Objet de la prise de vue, légende (notamment nom, lieu, manifestation...)
- Date de la prise de vue
- Numéro de la prise de vue

- Identification IPTC

La Métropole Aix Marseille Provence et la ville de Marseille auront l'entière propriété des photographies et pourront les exploiter sur tous les supports de communication et d'information papier et multimédia (parmi lesquels brochures, dépliants, site internet, journaux des projets, stands, panneaux...), sans limite dans le temps en veillant à mentionner systématiquement les copyrights.

J. GESTION DE LA DIFFUSION

- **Gestion d'une base de données qualifiées dans le respect de la loi RGPD**

Cette prestation comprend la mise à jour, l'enrichissement d'une base de données qualifiées dans le cadre d'une opération de diffusion d'information par adresse électronique ou postale (newsletter, invitations, envoi lettre du projet) Cette mission est en lien étroit avec le prestataire en charge de l'animation du dispositif de participation qui pourra récolter de nombreuses demandes d'information lors des permanences, d'ateliers de concertation, etc...

- **Préparation d'un envoi en nombre**

Cette prestation comprend la mise sous pli (enveloppe blanche) d'un document de moins de 20g et le dépôt en poste sur la base de 1 000 envois, hors affranchissement

- **Distribution et boitage**

La prestation attendue est une prestation de distribution et de boitage des supports d'information du PPA en fonction des besoins sur les projets (flyers, flash infos, lettres ou journaux du projet)

En fonction du fichier, le prestataire définira une feuille de route et d'un parcours qui précise :

- Le jour et les horaires de distribution (compris entre 9h et 19h)
- L'itinéraire de distribution

- Les consignes de distribution

La distribution peut se faire en voiture mais elle peut également être réalisée à partir du réseau de transports métropolitains (métro, tram ou bus), à pied ou à vélo en fonction du secteur.

La distribution pourra également consister au dépôt des supports dans les points de diffusion comme par exemple un commerce, un centre social ou une association. Dans ce cas, pour toute remise de supports, le prestataire demandera un justificatif de distribution, sous forme d'un récépissé de dépôts avec signature des personnes contacts.

Les délais d'exécution des prestations seront précisés dans chaque bon de commande.

A défaut de mention particulière dans le bon de commande, le délai minimal sera de 5 jours ouvrés, et le délai maximal de 10 jours ouvrés.

Ils courent à compter de la remise des supports à diffuser et du fichier détaillant les structures, adresse et nom et coordonnées des personnes à qui remettre les exemplaires des supports pour dépôts

6 ANNEXES AU PRÉSENT CCTP

- Planning prévisionnel des 3 missions
- Contrat de Projet Partenarial d'Aménagement signée en juillet 2019 + Avenant délibéré octobre 2021
- Document de préfiguration du contrat de PPA réalisé par l'AGAM

7 DOCUMENTS REMIS AU TITULAIRE AU LANCEMENT DU MARCHE

En sus des documents fournis dans la présente consultation (cf. point précédent), le candidat retenu se verra transmettre sous forme numérique, au lancement de la mission, les éléments suivants, qui permettront notamment d'alimenter la constitution de la « VO » du schéma d'orientation stratégiques (Lot 1 Mission A Etape1 phase 1).

Il ne sera pas attendu du prestataire qu'il réalise une synthèse exhaustive et détaillée de la totalité de ces documents,, dont les périmètres géographiques et//ou thématiques peuvent ne recouper que partiellement ceux du PPA, mais qu'il soit en mesure d'y puiser les contenus et supports utiles à la production des analyses et propositions attendues dans le cadre de la présente mission.

Le cas échéant, et à l'occasion des réunions et entretiens prévus pendant cette phase, les acteurs et partenaires pourront être amenés à proposer des documents complémentaires.

- Étude de cohésion sociale et territoriale 2016 Mission de Préfiguration de la Métropole AMP
- Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) Marseille Provence
- Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) du Territoire Marseille Provence approuvé fin 2019
- Agenda de la mobilité, AMP
- Plan de déplacements urbains métropolitain (PDU), AMP
- Supports et compte-rendus des instances du PPA (COFIL restreints et COFIL)
- Dossier de présentation NPNRU relatif au QPV Grand-Centre Ville Canet (dépôt prévu fin janvier 2022)
- Étude NPNRU « A1-B7 » Stratégies patrimoniale et du peuplement / marché immobilier et diversification : rapports diagnostic / enjeux / stratégie de diversification livrés, zoom centre-ville en cours
- Étude NPNRU « B5-6 » Territoires aux franges d'Euroméditerranée : Analyse stratégique et pré-programmatique du périmètre du NPNRU AMP
- Étude NPNRU « A8 » Développement économique dans le cadre du NPNRU, AMP (2020)
- Études Quartiers libre Belle de Mai, AMP
- PIA centre historique durable, étude : Élaboration d'un plan guide pour concevoir un centre historique durable à Marseille et proposer des solutions écologiques face au changement climatique en milieu méditerranéen – stratégie à l'horizon 2030
- Études de prospective équipements publics à 15 ans / Schémas directeurs d'équipement du centre-ville de Marseille (scolaire, social, culture, loisirs, sportifs, administratifs) comprenant une programmation technique, calendaire et financière
- Accord Partenarial pour une Stratégie d'Intervention sur les Copropriétés Dégradées (signé le 21 décembre 2017)
- Plan d'action métropolitain de Lutte contre l'Habitat Indigne (délibération du 13/12/2018) :
- Requalification des espaces publics du centre-ville de Marseille, AMP (2017-2020)
- Étude urbaine Noailles (2015-2017) : étude urbaine multi-thématiques en vue de l'élaboration d'un plan guide

- Etude pour la création d'une ZFE (zone à faibles émissions) dans le centre-ville de Marseille, AMP (2018-2020) (questions de circulation)
- Élaboration d'un schéma directeur/ plan d'actions de la logistique et du transport de marchandises en ville (AMP - 2019-2020)
- Plan guide Euroméditerranée
- Contrat de Ville 2016 -2022 Territoire Marseille Provence : Cahier 1, diagnostic territorial, Cahier 2, Orientations stratégiques et programmation d'actions cadres, Cahier 3, Projets de territoire de Grand Centre-ville,
- Maîtrise d'œuvre pour la requalification des espaces publics du centre-ville de Marseille : charte de qualité urbaine (co-MOA), 2018
- AVAP et études préalables sa création (2015-2016)
- Étude Plan Ambition Centre-Ville (ville de Marseille – 2017) : élaboration d'une stratégie globale d'intervention pour le centre-ville de Marseille.
- Charte Ville Port, étude menée par la Ville de Marseille et la Métropole
- Dispositif de production de l'offre foncière et Immobilière à destination des Entreprises (SPOFIE) sur la Métropole, AMP
- L'Agenda du Développement Economique de la Métropole, AMP
- Schéma directeur des équipements de proximité du centre ville de Marseille (AGAM 2021)

8 DÉMARCHES ET ÉTUDES CONDUITES DANS LA TEMPORALITE DE LA PRESENTE MISSION

En sus des documents listés ci-dessus, de nombreuses démarches et études sont engagées et seront conduites dans la temporalité du présent marché.

Il appartiendra au prestataire d'intégrer dans les travaux et propositions de la présente mission les éléments issus de ces démarches et études, et le maître d'ouvrage s'engage, avec l'appui de ses partenaires, à transmettre l'ensemble des documents et informations utiles à cette intégration.

De manière indicative peuvent être listées les démarches et études suivantes :

- Plan Local de Mobilité (PLM) du bassin de proximité Marseille qui déclinera le PDU à l'échelle du bassin de déplacement du centre-ville, AMP

- Étude bureaux tertiaire centre-ville, Ville de Marseille
- Programme local de l'habitat (PLH), AMP
- Étude bureaux tertiaire centre-ville, Ville de Marseille
- Analyse commerce hyper-centre, AMP
- Étude NPNRU « A3 » AMO Projets durables, AMP
- Étude NPNRU « A4 » AMO Sécurité, AMP
- Étude NPNRU « A5 » Mise en place et suivi outils de pilotage et coordination, AMP
- Étude NPNRU « A6 » Stratégie de concertation et de communication, AMP
- Étude NPNRU « A7-B8 » GUP / Méthode et organisation , AMP
- Schéma tertiaire, AMP
- Plan d'Action Foncière Métropolitain, AMP